



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990**

(45<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**3<sup>e</sup> séance du jeudi 26 octobre 1989**

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4215).

Agriculture et forêt, B.A.P.S.A. (suite)

Réponses de M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt, aux questions de : MM. Jean Desanlis, Jean Proriol, René André, Jean de Lipkowski, Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*), Charles Paccou, Philippe Auberger, André Lejeune, Jean Gatel, Pierre Métais, Régis Barailla, Claude Miqueu, Pierre Goldberg, Jean Briane, Francis Geng, Henri Bayard, Paul Chollet, Henri de Gastines, Michel Giraud, Jean-Pierre Defontaine, Marcel Garrouste, Michel Dinet, René Massat, Roger Lestas, Gérard Longuet, Philippe Vasseur, Pierre Raynal, Patrick Ollier, Pierre Lagorce, Pierre-Yvon Trémel, Maurice Louis-Joseph-Dogué, Bruno Bourg-Broc, Jean de Gaulle.

AGRICULTURE ET FORÊT

Etat B

Titre III (p. 4237)

Amendement n° 45 de M. Jean Briane : MM. Jean Briane, Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des

finances, pour l'agriculture et la forêt ; le ministre, Pierre Goldberg, Ambroise Guellec. - Rejet.

Adoption, par scrutin, du titre III.

Titre IV. - Adoption (p. 4237)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 4237)

B.A.P.S.A.

Adoption des crédits ouverts à l'article 41.

Adoption des crédits ouverts au paragraphe II de l'article 42.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 4239).
3. **Ordre du jour** (p. 4239).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENT DE M. ANDRÉ BILLARDON,**  
**vice-président**

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## **LOI DE FINANCES POUR 1990** **(DEUXIÈME PARTIE)**

### **Suite de la discussion d'un projet de loi**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

### **AGRICULTURE ET FORÊT, B.A.P.S.A.**

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la forêt, et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Cet après-midi, l'Assemblée a abordé les questions.

**M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'agriculture et la forêt.** Oui, on a travaillé !

**M. le président.** Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Jean Desanlis.

**M. Jean Desanlis.** Monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, les cotisations sociales agricoles augmenteront de 6,8 p. 100 en 1990. Cette augmentation sera tempérée par la suppression des taxes sur les produits, ce qui pourrait la ramener à quelque 4 p. 100. Mais cet avantage ne concernant que les taxes sur les céréales, il ne pourra, par définition, profiter ni aux éleveurs ni aux producteurs de fruits et légumes, qui pourtant auront été cette année les principales victimes de la sécheresse.

Toutefois, compte tenu de l'introduction du revenu brut d'exploitation dans les bases de calcul des cotisations et de la diminution du nombre des cotisants, cette augmentation pourrait être de l'ordre de 12 à 15 p. 100 pour un grand nombre d'agriculteurs de mon département, le Loir-et-Cher, qui ont déjà eu à subir dans les années passées des hausses de cotisations très élevées - 12 p. 100 en 1986, puis 6 p. 100 en 1987, puis 10 p. 100 en 1988, encore 8 p. 100 en 1989 - et qui ne pourront pas supporter cette nouvelle augmentation. Afin de ne pas risquer de connaître à nouveau des mouvements de masse tels que la grève des cotisations que près de la moitié des agriculteurs de mon département avaient suivie l'an dernier, est-il possible de ramener pour l'an prochain l'augmentation des cotisations sociales en agriculture à un niveau supportable par la profession ?

**M. le président.** Nous allons essayer, monsieur le ministre, de faire quelque chose de vivant et d'enlevé, si vous en êtes d'accord. (*Sourires.*) Vous avez la parole.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Bien entendu, monsieur le président... (*Sourires.*) Alors, pas de papier !

Monsieur Desanlis, je comprends tout à fait la situation que vous exposez. Cette hausse moyenne de 6,8 p. 100 doit en effet être minorée en raison du démantèlement des taxes qui représentent à peu près 2,4 p. 100. Cela dit, il est vrai que les producteurs de votre département que vous avez cités ne sont pas concernés par ce démantèlement et que certains connaîtront des augmentations importantes. Mais si, dans les mois qui viennent, s'offre une possibilité, je serai tout prêt à la saisir. En tout cas, je donne l'assurance que ce type de situation ne se reproduira plus puisque, si s'applique le système que je propose, les cotisations, en particulier les cotisations vieillesse, seront assises sur le revenu réel d'exploitation.

Par conséquent, je peux prendre devant vous l'engagement que je serai particulièrement attentif à la situation des agriculteurs de votre secteur et que, lorsque nous aurons à discuter avec les organisations agricoles au sein du comité supérieur des prestations sociales agricoles, nous essayerons d'en tenir compte. Pour l'instant, je ne peux pas aller plus loin dans mon engagement, et je suis sûr que vous le comprendrez.

Il faut expliquer à nos agriculteurs dans chacun de nos départements que le glissement que nous allons opérer à partir de 1990 sur une nouvelle assiette devrait asseoir, enfin, les cotisations sociales qu'ils acquittent sur les revenus réels perçus dans l'année.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Proriol, pour sa première question.

**M. Jean Proriol.** Monsieur le ministre, chers collègues, la sécheresse risque de réduire à néant l'activité agricole dans bon nombre de zones déjà fragiles. Il est donc normal que joue la solidarité nationale pour éviter le retour à la friche d'une partie importante de notre territoire national et la ruine et le désespoir de ceux qui y vivent.

Or, dans le « bleu » qui nous a été distribué, la participation de l'Etat au fonds de garantie contre les calamités agricoles est reconduite pour la cinquième année consécutive pour un montant de 268,6 millions de francs. C'était insuffisant pour faire face aux indemnisations des sinistres de 1989 car le montant prévu est plus de deux fois inférieur au coût de la sécheresse de 1986.

**M. André Lejeune.** Ça évolue, un budget !...

**M. Jean Proriol.** Au cours de la discussion générale nous vous avons demandé d'augmenter les crédits de ce fonds, soit dans ce projet, soit dans une loi de finances rectificative. Vous avez répondu que vous mettriez d'abord tout le disponible de 1989 puis tout ce que vous comptiez mettre sur 1990. Vous pratiquez ainsi la même méthode déjà appliquée en 1982.

Vous allez créditer le fonds d'une somme supplémentaire de 1 milliard de francs dont 400 millions par anticipation sur 1990, cela pour payer des calamités de 1989. Mais - et l'on peut toujours l'envisager, hélas ! dans notre pays et ailleurs - s'il se produit d'autres calamités au cours de l'année 1990 ? Ledit fonds sera alors pratiquement à zéro. Comment comptez-vous résoudre le problème ?

Le 23 août dernier, vous aviez annoncé dans un tir un peu court, un peu bas, un crédit de 580 millions de francs en faveur des agriculteurs les plus touchés par la sécheresse. Destinés à faire face aux situations d'urgence ils étaient manifestement insuffisants.

Le Crédit agricole vous avait devancé puisqu'il avait décidé le report d'un an du remboursement des prêts non bonifiés. Il vous avait donc ouvert la voie et nous sommes heureux de constater que vous avez emprunté ce même chemin ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je sens, monsieur le ministre, que je ne suis pas loin de dire la vérité (*Sourires*) : les agriculteurs savent bien que le Crédit agricole avait déjà pris cette mesure !

**M. André Lejeune.** Quel dommage que vous ayez privatisé le Crédit agricole !

**M. Jean Proriol.** Est-ce que ce sont les manifestations agricoles de cet après-midi - où vous n'étiez point d'ailleurs, mon cher collègue - qui vous ont fait prendre les mesures que vous nous avez annoncées avec un effet de surprise assez spectaculaire et une éloquence que ceux qui l'avaient oubliée ont redécouverte ?

Les ayants droit au fonds des calamités seront définis ultérieurement. Mais vous avez tracé un peu la voie en disant que ce pourrait être les bénéficiaires de l'arrêté interministériel ou les agriculteurs les plus endettés. Ma deuxième question est donc la suivante : qui va déterminer la liste des agriculteurs les plus endettés pour bénéficier de cette disposition qui consiste à faire prendre en charge par l'Etat le report d'une annuité d'emprunt pour les prêts bonifiés ?

Voilà, monsieur le ministre, pour ces deux premières questions. Je me permettrai d'en ajouter une dernière...

**M. le président.** N'abusez pas, monsieur Proriol.

**M. Jean Proriol.** J'ai presque fini, monsieur le président.

**M. le président.** Vos deux questions ont été posées.

**M. Jean Proriol.** Je n'abuse vraiment pas dans cette assemblée du temps de la parole, j'ai presque fini, je le répète.

**M. le président.** Bon !...

**M. Jean Proriol.** Je vous remercie.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1990 du nouveau régime de distribution des prêts bonifiés, et en raison du fait que des demandes de prêts ne seront pas satisfaites à la fin de l'année - il semble en effet que les files d'attente soient assez longues - ne pensez-vous pas qu'il y ait lieu de procéder à une augmentation spécifique des enveloppes de prêts bonifiés ?

Monsieur le président, merci de votre mansuétude !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** La décision du Premier ministre est claire. Pour ce qui concerne le fonds des calamités, l'Etat fera son devoir, c'est-à-dire, que dans une loi de finances rectificative, il abondera pour sa part le fonds des calamités à la hauteur nécessaire. Ça, c'est réglé.

Deuxième question : la position du Crédit agricole. Je ne vous dirai pas que je négocie avec le Crédit agricole depuis le 24 août. La première fois que j'ai rencontré le président Barsalou pour discuter, c'était sur ses terres.

Si certains veulent dire que le Crédit agricole a pris cette disposition de son propre mouvement, ça m'est complètement égal. Ce qui m'intéresse, c'est que les agriculteurs aient à leur disposition, ce soir, 1 600 millions de francs de possibilités de report d'annuités. C'est ce qui est demandé. Dont acte. Ai-je fait cela sous la pression ? Non, monsieur le député. Moi, j'ai l'habitude, de discuter, de négocier. Si les dirigeants agricoles ont besoin, pour conforter leur position, de dire qu'ils ont obtenu sous la pression tel ou tel engagement du Gouvernement, ça m'est complètement égal. Ce qui m'intéresse, c'est que les agriculteurs aient ce dont ils ont besoin.

Quant à la troisième question que vous m'avez posée, monsieur Proriol, vous êtes pris à votre propre piège. Pour déterminer les conditions dans lesquelles tel ou tel agriculteur aura accès au dispositif que j'ai annoncé, figurez-vous que

j'ai l'intention de me concerter avec les organisations professionnelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous passons au groupe du R.P.R.

La parole est à M. René André.

**M. René André.** Ma question s'articule en trois points.

Le premier point concerne le département de la Manche qui n'est pas encore éligible au fonds d'indemnisation pour la sécheresse. Lorsque vous examinerez sa situation le 8 novembre prochain, j'ose espérer qu'il sera tenu compte de ce que la baisse de la production laitière atteint 14 p. 100, ce qui est très important. Nous espérons, par conséquent, une décision favorable.

Le deuxième point touche à la bonification d'intérêts. Dans ce même département près de trois cents dossiers sont en attente qui concernent de jeunes agriculteurs - pour s'installer, ces derniers ont dû emprunter à des taux plus élevés - ou des agriculteurs qui ont dû recourir à des prêts réajustés, augmentant d'autant leurs frais. Au 1<sup>er</sup> janvier 1990, leur situation va changer. Que comptez-vous faire à cette date, compte tenu du monopole qu'exerce le Crédit agricole ? Il importe de faire en sorte que les personnes qui sont en attente ne soient pas pénalisées. Allez-vous augmenter les crédits en ce sens ?

Enfin, la troisième question que je pose avec mon collègue Legras concerne la différence de traitement qui semble exister entre les écoles privées et les maisons familiales. Je dois dire à ce propos que beaucoup de mes collègues sur ces bancs ont été surpris. Si j'ai bien compris l'explication que vous avez donnée tout à l'heure, monsieur le ministre, vous allez observer comment les choses vont fonctionner et, l'année prochaine, au vu des résultats, vous ferez en sorte que l'égalité soit rétablie. Cela me paraît indispensable. Si les chiffres qui me sont donnés sont exacts, la dépense pour un élève en maison familiale est de 12 000 francs contre 21 600 francs pour un élève d'un établissement privé traditionnel.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** La situation du département de la Manche sera examinée le 8 novembre prochain. Dans la mesure où les critères seront remplis, vous imaginez bien que celui-ci bénéficiera du même traitement que les autres. Permettez-moi de vous assurer que j'y serai particulièrement attentif.

Deuxième question, qu'a posée aussi M. Proriol, les files d'attente. Le délai normal pour obtenir un prêt bonifié auprès du Crédit agricole est de deux mois. Aujourd'hui, le volume des dossiers en attente est de l'ordre de 3,8 milliards, faisant passer la durée moyenne de l'attente à un peu plus de trois mois. C'est un problème que nous examinons avec mon collègue Bérégovoy, ministre des finances, de façon que le passage d'un système à l'autre se fasse dans les meilleures conditions. Les décisions seront prises d'ici à la fin de l'année.

Je profite de cette occasion non pour enfoncer le clou, insister sur ce que j'ai dit ce matin, mais pour observer que le phénomène des files d'attente auprès du Crédit agricole afin d'obtenir des prêts de modernisation, des prêts spéciaux, est plutôt l'indice que les agriculteurs, comme le reste des autres agents économiques, investissent à nouveau, et c'est un signe encourageant. Cela dit, je me battrais pour qu'on essaie de réduire le plus possible ces files d'attente.

Quant à la situation générale de votre département, il faut y être particulièrement attentif et, si vous le voulez, nous pourrions y travailler plus directement.

Un dernier mot en ce qui concerne le Crédit agricole : nous allons passer d'un système à un autre. Nous essaierons de le faire de manière très douce et très progressive pour que cela ne perturbe pas les habitudes de nos agriculteurs.

**M. André Lejeune.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jean de Lipkowski.

**M. Jean de Lipkowski.** Monsieur le ministre, une question seulement, parce qu'à la seconde, qui concernait la participation de l'Etat au fonds de garantie contre les calamités agricoles, vous avez déjà répondu et de manière tout à fait positive, ce dont je vous remercie.

**M. André Lejeune.** Très bien !

**M. Jean de Lipkowski.** Ma question concerne les ostréiculteurs du bassin de Marennes-Oléron qui ont été sinistrés dans la zone de Ronce-les-Bains ainsi que ceux qui ont été victimes de la tempête d'octobre 1987.

Ils ressortissent au régime des calamités agricoles et leurs dossiers sont en train d'être examinés. Mais les mécanismes de ce fonds n'apportent aux ostréiculteurs que des secours très insuffisants par rapport aux pertes subies. Il s'agit de prêts à 8 p. 100 ou de faibles indemnités. Or il faut quatre ans pour faire une huître, si bien que ce qui est valable en agriculture, où la production se fait sur une année, ne l'est pas en ostréiculture.

Vous aviez montré beaucoup de compréhension lorsque je vous ai exposé ce problème. Je vous demandais, en effet, de compléter le dispositif par une indemnité spéciale versée aux conchyliculteurs qui avaient subi de lourdes peites, et parfois perdu l'intégralité de leur fonds. Vous m'aviez promis d'accorder une indemnité spéciale d'environ 3 millions de francs. Je vous en dis publiquement aujourd'hui, au nom de la profession, notre profonde gratitude.

Le problème est maintenant de savoir par quel canal acheminer cette indemnité exceptionnelle. Est-ce le fonds d'allègement de la dette agricole qui paraît le dispositif adapté ou y a-t-il une autre structure grâce à laquelle on pourrait régler ce problème ?

A ces questions, je vous serai très obligé de bien vouloir m'apporter votre réponse.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Avant de vous répondre, monsieur de Lipkowski, souffrez que je complète ce que j'ai dit à M. André.

Pour ce qui concerne les maisons familiales rurales, monsieur André, je vous ai donné la réponse tout à l'heure. Nous sommes, il est vrai, dans une année transitoire, parce que nous n'avons pas pu asseoir les aides aux maisons familiales sur la moyenne des aides proposées aux enseignants de l'enseignement agricole privé à temps plein. Mais, pour le budget de 1990, nous reverrons la situation, en fonction des moyennes que nous pourrions établir sur la totalité des contrats à temps plein conclus entre l'Etat et l'enseignement agricole privé. Nous sommes en discussion avec les maisons familiales rurales et je peux vous assurer qu'elles ne seront pas défavorisées par rapport au reste de l'enseignement agricole privé.

Je tiens beaucoup à cet équilibre, car le travail qu'elles accomplissent dans certains départements difficiles est inappréciable. Si elles n'existaient pas, des jeunes agriculteurs, des enfants d'agriculteurs n'auraient aucune formation. Je leur en suis reconnaissant et je voudrais que vous le leur disiez.

Mais j'en viens à vous, monsieur de Lipkowski. Je puis vous confirmer que, le 24 octobre - c'est tout récent - les arrêtés interministériels d'indemnisation relatifs à chacun des sinistrés dont vous m'avez parlé ont été signés. En principe, l'aide aux ostréiculteurs endettés doit passer par le fonds d'allègement de la dette agricole et j'ai demandé aux préfets de décider de l'attribution en concertation avec les représentants des ostréiculteurs, afin que l'on puisse trouver les solutions concrètes les mieux adaptées.

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Schreiner.

**M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin).** Monsieur le ministre, je me permets de vous poser une question au nom de M. Inchauspé qui, malheureusement, n'a pas pu nous rejoindre ce soir.

Le département des Pyrénées-Atlantiques a été gravement touché par la sécheresse, comme la plus grande partie du Sud-Ouest. Comptez-vous, monsieur le ministre, l'inscrire dans les départements sinistrés, au moins en ce qui concerne les fourrages et certaines zones de maïs ?

De plus, certains départements de cette région ont été affectés par le fait que la prime compensatrice ovine a été réduite de 30 p. 100 pour les agneaux légers. Comptez-vous demander à votre collègue du ministère des finances de couvrir cette réduction par une compensation nationale ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Le dossier des Pyrénées-Atlantiques sera examiné en commission nationale des calamités. Nous y veillerons.

Par ailleurs, j'ai obtenu au dernier conseil des ministres de la Communauté une avance de 50 p. 100 sur la prime que doivent toucher les producteurs ovins, afin de tenir compte des difficultés qu'ils connaissent à l'heure actuelle.

**M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin).** Merci, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Charles Paccou.

**M. Charles Paccou.** Monsieur le ministre, les agriculteurs du Nord - Pas-de-Calais sont inquiets car, en quinze ans, leur revenu agricole réel a baissé de plus de 22 p. 100. En outre, alors que, dans les discours, on dit toujours que cette région se trouve en plein cœur de l'Europe, cette situation prétendument privilégiée la pénalise. En effet, la charge foncière supportée par l'agriculteur français est de loin la plus forte de tous les pays de la C.E.E.

Nos agriculteurs, dont le courage n'est plus à démontrer, estiment donc qu'ils ne peuvent plus lutter à armes égales avec leurs partenaires, d'autant qu'en matière de cotisations sociales, ils sont également très défavorisés. Dans le département du Nord un exploitant sur 45 hectares paie 35 000 francs de cotisation M.S.A. par an. A titre de comparaison, et que mes collègues de ce département ne m'en tiennent pas rigueur, dans l'Aube, la cotisation correspondante est de 29 500 francs sur 225 hectares !

Cet écart surprenant est dû essentiellement à la référence au revenu cadastral. Toute la profession la dénonce de manière parfaitement légitime. Aussi est-il grand temps de mettre en place une assiette de cotisation établie en fonction du revenu du travail de l'exploitant avec, en référence, une moyenne de trois ans. C'est le seul moyen de mettre fin à de telles disparités.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur Paccou, j'ai cru un instant que vous étiez en train de préparer le début du discours que je prononcerai dans quelque temps, lors de l'examen en deuxième lecture du projet de loi réformant l'assiette des cotisations sociales. (*Sourires.*) Je suis complètement d'accord avec vous : si les exploitants des départements que vous avez cités souffrent de cotisations sociales particulièrement lourdes, c'est parce qu'ils ont intensifié leur production et que le revenu cadastral est donc anormalement élevé. Il faut donc effectivement faire passer l'assiette sur le revenu réel. Dont acte ! Je vous remercie de l'avoir rappelé.

**M. Jean-Pierre Defontaine.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Auberger.

**M. Philippe Auberger.** Monsieur le ministre, on a beaucoup parlé des cotisations, et mon excellent collègue Paccou vient encore de le faire. Pour ma part, je voudrais appeler votre attention sur un problème de prestations, à savoir la retraite des agricultrices.

Cette retraite, vous le savez, est extrêmement faible : 1 207,50 francs exactement par mois à taux plein, c'est-à-dire pour une personne ayant trente-sept annuités et demie de cotisations. Dois-je souligner que cette somme ne permet pas une existence décente ? Or, bien souvent, les agricultrices ont participé au même titre que les agriculteurs, au succès de l'entreprise agricole. L'âge venu, il serait donc normal que leurs ressources viennent contribuer à la vie du ménage.

Je vous ai déjà posé une question écrite à ce sujet et vous m'avez répondu que, dans le cadre de la coexploitation ou de l'association au sein d'une E.A.R.L., elles pouvaient obtenir des droits de retraite complémentaires. C'est vrai, mais cela suppose que le problème sera résolu vers l'an 2020, c'est-à-dire à une date où, sans doute, nous ne serons plus ni l'un ni l'autre en fonction.

**M. Alain Brune, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.** Quel défaitiste !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Quel pessimiste !

**M. Philippe Auberger.** Sans doute, ai-je dit. (*Sourires.*)

**M. le président.** Poursuivez et soyez optimiste, ce soir ! (*Sourires.*)

**M. Philippe Auberger.** D'ici là, il y a quelques problèmes immédiats à régler.

Premier problème, celui de l'assurance veuvage. Pourquoi les épouses d'agriculteurs n'ont-elles pas droit à cette assurance ?

Deuxième problème, celui de la pension de réversion. Pourquoi sont-elles soumises à une règle de cumul beaucoup plus stricte que dans les autres régimes de retraite, alors qu'il n'y a aucune raison particulière ?

Troisième problème, enfin : pourquoi sont-elles soumises au précompte de la cotisation d'assurance maladie alors que les bénéficiaires d'autres régimes en sont exonérées ?

Ces trois problèmes débouchent sur trois questions très simples.

Comptez-vous mettre fin à ces injustices ? Comptez-vous revaloriser la retraite des agricultrices ? Si oui, dans quels délais ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur Auberger, la seule retraite forfaitaire que touchent les agricultrices à l'heure actuelle est d'un montant annuel de 14 490 francs. Le montant de cet avantage, je tiens aussi à le rappeler, est acquis en contrepartie de cotisations modiques puisqu'elles varient, selon l'importance de l'exploitation, de 532 à 2 010 francs par an.

Il faut dire les deux choses. Vous êtes d'accord ?... Je vous sens d'accord, car c'est déjà beaucoup plus clair.

Ainsi, le taux de rendement des cotisations est de 75 p. 100 pour la tranche la plus basse, alors qu'il est en moyenne de 10 p. 100 pour les régimes de salariés. Toujours d'accord ? Bien !

En d'autres termes, si le délai de récupération des cotisations versées durant sa vie active par un salarié est en moyenne de dix ans, il est d'un an et demi pour les conjoints d'exploitants agricoles.

Il est vrai que cette pension est faible. Mais il n'en demeure pas moins que les conjoints d'agriculteurs bénéficient à titre obligatoire d'un droit personnel à pension qui n'a pas son équivalent dans les autres régimes de non-salariés. Il faut aussi le reconnaître. Je pense aux veuves d'artisans et de commerçants.

Plutôt que de rechercher l'alignement systématique des droits de l'ensemble des conjoints sur ceux des chefs d'exploitation, avec les obligations que cela aurait impliqué du point de vue de la cotisation, et compte tenu de l'inégale participation des intéressés aux travaux de l'exploitation, il est apparu beaucoup plus réaliste d'ouvrir à ceux et à celles qui le souhaitent la possibilité de bénéficier d'une protection sociale complète dans le cadre d'une forme sociétaire : E.A.R.L., coexploitation, etc.

Je conviens, monsieur le député, que les uns et les autres - vous et moi - nous n'avons peut-être pas fait suffisamment de publicité auprès des agricultrices sur cette possibilité. Mais celles qui le veulent peuvent ainsi obtenir une retraite de même montant que celle de leur conjoint. Certes, il leur faut passer en coexploitation. Certes, il leur faut adhérer à l'E.A.R.L. Mais enfin, ce n'est quand même pas un exercice en dehors de leur portée, surtout lorsqu'elles sont encadrées par des organisations professionnelles de la qualité de celles que nous connaissons, vous et moi, dans notre département commun.

Vous avez aussi regretté que les conjoints survivants ne bénéficient pas de l'assurance veuvage. Je crois pouvoir dire que le Gouvernement est tout à fait favorable à ce qu'ils le puissent. Il a d'ailleurs engagé sur ce point une concertation avec les organisations professionnelles en vue d'adapter par décret le dispositif prévu pour les salariés par la loi du 17 juillet 1980. A ce jour, les organisations agricoles ne se sont pas encore définitivement prononcées sur les propositions que je leur ai faites, mais j'espère que cela ne tardera pas.

Vous avez encore rappelé qu'il était impossible pour le conjoint survivant d'un agriculteur de cumuler la pension de réversion de ce dernier avec sa propre retraite. C'est aussi un problème. Si l'extension aux non-salariés agricoles des possibilités de cumul existant dans les autres régimes entre droits propres et droits de réversion est tout à fait souhaitable, j'observe cependant qu'il s'agit d'une mesure malheureusement coûteuse et qui représenterait pour le B.A.P.S.A. une dépense supplémentaire de l'ordre de 3,5 milliards de francs dès la

première année. Or vous me dites les uns et les autres, et j'y suis sensible, qu'il ne convient pas d'accroître exagérément les charges déjà jugées trop lourdes qui pèsent sur les cotisants. Alors, il faut être cohérent, monsieur Auberger, et je pense qu'un homme comme vous le sera.

En ce qui concerne, enfin, la cotisation d'assurance maladie des retraités, il est exact que les conditions d'exonération ne sont pas les mêmes dans le régime des non-salariés agricoles que dans les autres régimes. Dans le régime général, le régime des salariés agricoles, cette cotisation est due par tous les titulaires d'une pension de vieillesse et les personnes non imposées sur le revenu en sont exonérées. Dans le régime des non-salariés agricoles, les conjoints d'exploitants qui bénéficient de la retraite forfaitaire sont dispensés du versement de cette cotisation, de même que tous les titulaires de l'allocation du fonds national de solidarité qui ont cessé d'exploiter ou exploitent moins de trois hectares. La situation particulière faite aux conjoints dans le régime agricole peut donc justifier qu'il n'y ait pas d'alignement total en ce domaine. Mais je vous donne acte que la question que vous avez posée reste à l'étude et qu'il faudra bien que nous progressions. Vous avouerez à votre tour qu'elle n'est pas si facile.

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. André Lejeune.

**M. André Lejeune.** Monsieur le ministre, permettez-moi, au nom du groupe socialiste, de vous remercier pour les mesures que vous avez annoncées en faveur des agriculteurs victimes de la sécheresse. La solidarité, pour un ministre socialiste, n'est pas un vain mot !

Peu de collègues ont parlé cet après-midi de l'augmentation de la dotation aux jeunes agriculteurs, qui atteint pourtant 10 p. 100. C'est bien, mais vous savez comme moi que, dans les régions fragiles ou défavorisées les jeunes ont bien du mal à s'installer. Alors, je voudrais vous faire une suggestion. Ne pourrions-nous pas moduler davantage les aides à l'installation dans ces zones difficiles ?

Ma deuxième question procède du même esprit. Sans dépasser les limites fixées par la C.E.E., ne serait-il pas possible d'accorder la prime à la vache allaitante aux troupeaux mixtes ? En effet, cette prime est désormais octroyée aux pluriactifs, et les critères antérieurs d'exercice de l'activité agricole à titre principal et de niveau de revenus non agricoles ont disparu. Seuls en restent exclus les propriétaires de vaches allaitantes qui possèdent également des vaches laitières. Cette discrimination apparaît donc aujourd'hui encore plus injustifiée.

Les jeunes agriculteurs qui s'installent, mais aussi les petits exploitants des régions défavorisées seraient très intéressés par cette prime. Comptez-vous l'attribuer, dans certaines limites, aux éleveurs de troupeaux mixtes moyens ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur Lejeune, la D.J.A. est déjà fortement modulée entre les zones de montagne, les zones défavorisées et les zones de plaine. Je ne sais pas s'il faut encore accentuer cette modulation ; je suis prêt à en discuter avec vous.

Par contre, je serais disposé à négocier avec les organisations professionnelles agricoles la possibilité pour les jeunes, dans les zones particulièrement difficiles, de bénéficier de ce que l'on appelle la « préinstallation ». C'est une idée à laquelle le C.N.J.A. est particulièrement attaché et j'y suis personnellement très ouvert. Cela permettrait au jeune qui s'installe de vérifier s'il est sur une bonne exploitation, s'il suit une bonne orientation. Je suis donc prêt à aller dans votre sens.

En ce qui concerne l'extension de la prime à la vache allaitante, il y a un moment que je la réclame. A l'occasion de la réforme de l'organisation commune du marché de la viande - si je n'en entends plus parler, c'est qu'elle ne doit pas être trop mauvaise - nous avons déjà obtenu l'augmentation du montant unitaire de la prime communautaire de 25 à 40 ECU et son extension aux éleveurs pluriactifs. Vous l'avez rappelé, je vous en remercie. Aujourd'hui, je peux vous annoncer qu'à la demande de la France, la Commission a confirmé qu'elle proposera au Conseil des ministres l'extension de cette prime aux producteurs de lait qui livrent moins de 60 000 litres par an. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

C'est un début, mais là voilà, l'extension que vous souhaitez ! La majorité des vaches allaitantes seront bientôt primées. Cela répond, me semble-t-il, à votre souci d'équité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean Gatel.

**M. Jean Gatel.** Monsieur le ministre, je veux vous entretenir d'un secteur dont on a peu parlé jusqu'à présent, mais qui est pourtant décisif pour les régions du sud, en particulier pour le Vaucluse. Il s'agit, bien sûr, des fruits et légumes.

Ce secteur, vous le savez, reste fragile, très exposé et soumis à des concurrences difficiles, notamment des pays méditerranéens. Cet été, une fois de plus, certains marchés se sont brutalement déréglés avec, à la clé, des baisses de cours impressionnantes et des pertes de revenus très graves pour une profession déjà en difficulté et souvent très endettée. Vous connaissez, pour avoir essayé de les régler à chaud, les problèmes qu'ont rencontrés en particulier les producteurs de melons, de tomates et de pommes.

Pouvez-vous nous préciser votre politique pour l'ensemble du secteur des fruits et légumes ? Comment peut-on éviter les dérèglements de certains marchés ? Comment pensez-vous accompagner les efforts déployés par tous ceux qui ont courageusement misé sur l'organisation économique, qui me semble la réponse d'avenir ? Enfin, pensez-vous que l'Oniflor a vraiment les moyens budgétaires de sa politique de régulation ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Oui, monsieur le député, ce secteur est particulièrement fragile parce qu'il est exposé aux aléas climatiques et à de formidables variations de consommation : il suffit qu'il fasse chaud pour qu'on consomme beaucoup de melons, et qu'il fasse moins chaud pour qu'on en consomme moins.

Cette année, le ministère de l'agriculture et l'Oniflor ont su intervenir de façon conjoncturelle lorsqu'il le fallait, grâce à votre aide d'ailleurs, puisque vous avez l'habitude de me prévenir en cas de besoin. J'ai néanmoins l'intention de renforcer les moyens de l'Oniflor de manière à favoriser l'organisation des producteurs.

**M. Jean Gatel.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Dans ce secteur, c'est ce qui est fondamental.

**M. Jean Gatel.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Il faut qu'il y ait une priorité absolue pour ceux qui font du bon travail, qui acceptent la facturation, les marchés physiques, l'organisation des producteurs. L'Oniflor va sans doute évoluer encore davantage dans cette direction.

Je puis enfin vous assurer, monsieur Gatel, que l'Oniflor aura les moyens de sa politique. Et je veillerai à ce que cette politique soit très sélective et favorise d'abord ceux qui font un effort d'organisation. Ce secteur très difficile ne peut pas avoir des organisations communes de marché du type intervention-stockage. Il doit être supérieurement organisé, plutôt sur le modèle hollandais d'ailleurs que sur d'autres modèles. Il faut que tout le monde le comprenne.

**M. Yves Tavernier, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Métais.

**M. Pierre Métais.** Je souhaite appeler votre attention, monsieur le ministre, sur les règlements de la Communauté économique européenne concernant les structures agricoles et sur les aides communautaires dans les zones sensibles, du point de vue de la protection de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que du maintien de l'espace naturel et du paysage.

L'article 19 du titre V du règlement du Conseil du 15 juin 1987, ainsi que les articles 19 bis, 19 ter et 19 quater, précisent que les Etats peuvent introduire un régime d'aide spécifique et fixent le montant de la prime annuelle à l'hectare. Pourriez-vous indiquer à la représentation nationale comment vous envisagez l'application de cet article 19 en France et quelle sera la participation de votre ministère dès le budget de 1990 ?

En particulier, quelles sont les mesures prévues pour la zone située dans le marais poitevin et plus précisément dans le sud-vendéen. Quel serait notamment le montant des aides

accordées aux agriculteurs qui accepteraient de maintenir des pratiques de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement ?

L'application de l'article 19 doit faire partie de la politique d'aménagement du territoire et de maintien d'un milieu rural de qualité. Vous savez, monsieur le ministre, que nous sommes de plus en plus nombreux à le souhaiter.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Merci, monsieur le député, de m'avoir posé cette question et deux fois merci parce que vous me permettez de répondre par la même occasion à une observation de la commission des finances sur l'article 19.

Oui, monsieur le député, il faut aller d'un bon pas dans l'application de mesures concernant le rapport des agriculteurs avec l'environnement, qui seront, dans un premier temps, des opérations à titre expérimental.

Nous avons choisi, pour commencer à travailler sur ce sujet trois sites - mais je n'exclus pas d'en prendre d'autres - parmi lesquels votre figure : il s'agit des zones humides de l'Ouest, de la Crau et du parc naturel du Vercors.

Trois chargés de mission sont en train de travailler.

Dans la Vendée, deux zones d'intervention ont été proposées dans le Nord des îles et dans le marais poitevin, à partir de diagnostics précis.

Qu'allons-nous pouvoir faire ? Nous allons proposer à des agriculteurs de se livrer à des pratiques agricoles qui soient compatibles avec le respect de l'environnement, qu'il s'agisse de la faune ou de la flore.

Pour l'instant, il est prévu un remboursement de 25 p. 100 en provenance de la Communauté. A ce titre, l'éligibilité actuelle s'exerce dans la limite de 100 ECU l'hectare, c'est-à-dire 700 francs l'hectare. J'ai demandé qu'on aille à 150 ECU l'hectare et j'ai demandé aussi une modification du texte pour nous permettre d'associer les collectivités locales.

Je vous confirme, monsieur le député, que dans ce secteur je considère que votre zone fait partie des prioritaires. Au cours de l'année 1990, j'ai la ferme intention de conclure avec les responsables locaux un contrat dans lequel s'engageraient les agriculteurs pour un certain nombre d'années afin de pratiquer un type d'agriculture permettant le maintien de la faune et de la flore de votre marais poitevin tout en assurant aux agriculteurs qui assument cette responsabilité une juste rémunération de leurs efforts.

Nous avons même l'intention d'élargir, si nous le pouvons, le champ d'application de l'article 19 du règlement 797 de 1985 pour permettre le développement de ce type de programme.

**M. le président.** La parole est à M. Régis Barailla.

**M. Régis Barailla.** Monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur les efforts considérables accomplis depuis quelques années par la viticulture méridionale, efforts qui vont dans le sens voulu et recherché par la Communauté économique européenne avec, d'une part, la diminution de la production par des arrachages importants et par la mise en place de cépages nouveaux, moins productifs et donnant des produits de meilleure qualité et, d'autre part, la recherche d'une meilleure qualité par ces nouveaux cépages et par la sélection du raisin et des terroirs, par la mise en place d'installations souvent coûteuses dans les caves permettant des pratiques œnologiques meilleures.

Ils ont souscrit pleinement aux règles européennes des distillations.

Toute la panoplie des aides communautaires, depuis les aides à la restructuration du vignoble, jusqu'aux aides aux investissements, a été utilisée par la viticulture méridionale, pour permettre aux viticulteurs d'obtenir un juste revenu.

De ce fait tout le Languedoc-Roussillon subit ces dernières années une mutation profonde, réelle, sans précédent peut-être dans le monde agricole, unique en son genre pour une culture pérenne.

Le Midi apparaît aujourd'hui en France comme la seule région supportant le poids des décisions et des accords de la Communauté et de l'Europe en matière viticole avec toutes les conséquences qui en découlent.

Bien plus, elle apparaît en Europe, comme la seule région viticole à faire autant d'efforts dans le sens demandé, autant d'efforts de restructuration.

Elle en attend aujourd'hui la juste récompense et que les règles européennes auxquelles elle a souscrit apportent les résultats attendus, que le prix des vins, en particulier le prix des vins de table et des vins de pays, soit enfin conforme à leur qualité et permette une juste rémunération.

En 1988, cela n'a pas été le cas, bien au contraire.

Je sais, monsieur le ministre, ce que vous avez déjà fait pour le Midi, et je vous en remercie.

La politique de concertation que vous avez engagée avec les responsables de la profession est porteuse d'avenir.

Permettez-moi cependant d'insister sur les principales interrogations que se pose le monde viticole en Languedoc-Roussillon.

En effet, il est inconcevable que, malgré les efforts des viticulteurs, malgré ce que vous avez pu faire, les producteurs connaissent toujours autant de difficultés. Les causes de ces difficultés sont connues. Ce sont les importations des vins italiens en France, qui déstabilisent le marché. Ces importations ont été en 1988 importantes, mais surtout ont donné lieu à des pratiques inacceptables : vins arrivant à Sète après dédouanement à des prix très bas et très inférieurs au cours des vins en Italie et, bien entendu, très inférieurs aux prix d'intervention, francisation de ces vins, etc.

Devant ces faits, la profession viticole a déposé une requête, transformée en plainte auprès des instances communautaires, contre ces pratiques illégales.

Pour la campagne 1989-1990 et les suivantes, les vignerons du Midi sont inquiets. Aujourd'hui, c'est vrai, les cours se sont rétablis, et je vous en donne acte. Mais de telles pratiques ne vont-elles pas se renouveler ?

**M. le président.** Mon cher collègue, il faut conclure.

**M. Régis Baraille.** Monsieur le ministre, les viticulteurs vous demandent d'appuyer leur requête et leur plainte auprès de la Commission et des autres instances communautaires et vous demandent quelles mesures peuvent être prises pour éviter à nouveau ces pratiques illégales à partir des vins italiens.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur Baraille, vous savez - vous avez eu la gentillesse de le souligner - que je suis particulièrement attentif à la situation préoccupante que vous venez d'évoquer.

Dès le mois de décembre, j'ai convié à Paris les différents importateurs de vins italiens pour leur demander quelques explications.

En outre, j'ai aussi fait procéder à une enquête sur la francisation d'une certaine quantité de vins italiens et des procès-verbaux ont été dressés pour un peu plus de 210 hectolitres.

J'ajoute que lorsque les professionnels ont déposé une requête auprès des instances communautaires je les ai soutenus vigoureusement.

Enfin, j'ai accompagné ces mesures par une demande de restructuration des contingents, qui sont destinés à permettre aux producteurs de votre région, monsieur le député, de restructurer leur vignoble, en particulier en facilitant un glissement des droits de plantation des vins de table vers les vins de qualité supérieure. En effet, il faut résolument soutenir les efforts qui ont été entrepris depuis plusieurs années par votre vignoble. Je rappelle - j'en ai beaucoup parlé aujourd'hui - que le recensement général de l'agriculture montre l'ampleur de la formidable mutation, qui s'est opérée dans votre région, du vin de table vers les vins de qualité. Il faut soutenir cette mutation et je voudrais que vous soyez mon interprète auprès des viticulteurs de votre région pour les assurer que je continuerai à défendre résolument tous leurs efforts vers la production d'un vin de qualité.

**M. le président.** Pour les députés non inscrits, la parole est à M. Claude Miquou.

**M. Claude Miquou.** Monsieur le ministre, je vous poserai deux questions.

La première concerne les procédures de classement et de zonage des territoires concernés par la sécheresse et les calamités agricoles. Vous avez déclaré à plusieurs reprises aujourd'hui que vous souhaitiez « gérer au plus près du terrain ». Or nous avons constaté qu'il y avait des décalages - dans les Hautes-Pyrénées ce n'est plus le cas - dans les interventions entre différents départements et quelques divergences intrarégionales.

Ma question est la suivante : envisagez-vous de déconcentrer la gestion de ces crédits au niveau des régions, sachant qu'il y aurait peut-être une plus grande souplesse, que la transparence est beaucoup plus facile aujourd'hui avec les méthodes modernes de lecture que vous avez exposées dans votre intervention ?

Ma seconde question concerne l'agriculture biologique. Je ne suis pas sûr d'évoquer une des priorités de votre budget. Je ne reviendrai pas sur l'intervention de François Patriat qui a notamment souligné cette situation paradoxale des agriculteurs de l'agro-biologie qui ne perçoivent pas de subventions de l'Etat, mais participent au financement d'une agriculture qu'ils contestent par ailleurs. Nous prenons peut-être actuellement un petit peu de retard sur l'échiquier européen ; c'est d'autant plus regrettable que nous avons largement inspiré les textes de la réglementation européenne.

Le Canada vient de décider d'accorder 1,5 million de francs pour l'agriculture biologique et annonce que dans la décennie 40 p. 100 de sa production nationale seront issus de l'agro-biologie.

La Grande-Bretagne a décidé de créer des centres pilotes qui expérimenteront l'agro-biologie et seront financés par la Communauté européenne.

Enfin, le Danemark a décidé, dès l'an prochain, de mettre en place quatorze fermes expérimentales.

Des dossiers ont été présentés à vos services. Ma question est la suivante : envisagez-vous de donner une suite favorable au financement de ces dossiers, notamment dans les lycées agricoles puisque, selon la loi du 9 juillet 1984, l'une des missions des établissements d'enseignement concerne l'expérimentation ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, c'est oui !

En 1985, c'est moi qui ai reconnu le droit à l'agriculture, dite biologique, d'exister, d'être reconnue. J'ai l'intention de continuer, d'y intéresser l'enseignement agricole et d'aider ceux qui, dans ce secteur, se sont organisés sérieusement. Je pose simplement comme conditions que ce soit organisé, que ce soit sérieux, que l'on se plie aux règles ordinaires de l'administration, comme tout le monde.

L'agro-biologie fait partie de la grande famille de l'agriculture. Je pense même que, si elle s'y prépare bien, elle devrait trouver quelques satisfactions dans les règlements socio-structurels puisque, en partie, ils sont faits pour elle.

**M. le président.** La parole est à M. Charles Paccou pour poser la question de M. Sergheraert.

**M. Charles Paccou.** Monsieur le ministre, je me fais le porte-parole de bon nombre d'organisations agricoles en vous posant cette question qui concerne les cotisations sociales agricoles et l'impôt sur le foncier non bâti.

Avant de la poser, je rappelle tout d'abord que le budget de l'agriculture pour 1990 n'augmente que 3,6 p. 100, ce qui traduit une stagnation compte tenu de l'inflation, alors que le budget total de l'Etat augmente, lui, de 5,2 p. 100. L'agriculture est donc défavorisée par rapport à l'évolution budgétaire globale.

Mais le plus gros problème que pose ce budget concerne les cotisations sociales agricoles qui augmentent de 6,8 p. 100 par rapport à 1989, en tenant compte des 200 millions de francs d'allègement décidés au début de 1989. Cette augmentation dépasse largement celle de l'inflation et elle est aussi supérieure à ce qu'exigerait la réduction des taxes du B.A.P.S.A. sur les produits végétaux. Elle sera d'autant plus douloureuse que des agriculteurs paieront plus cher et d'autres moins.

En 1981 et 1988, le revenu agricole en France a augmenté de 33,2 p. 100 en francs courants et les cotisations sociales de 85,7 p. 100. La région du Nord est particulièrement pénalisée compte tenu de la référence au revenu cadastral. Dans votre projet de budget, vous introduisez une référence au revenu du travail de l'exploitant. Etes-vous décidé, monsieur le ministre, à aller au bout de la réforme et, si oui, dans quel délai ?

Votre effort dans le domaine de l'enseignement agricole est louable, mais la baisse du pouvoir d'achat est loin d'être encourageante pour les jeunes agriculteurs.

Qu'en est-il de l'impôt sur le foncier non bâti qui semble absent du débat budgétaire pour 1990 alors que le projet de loi de finances prévoit un plafond de la taxe d'habitation ? Avez-vous la volonté de donner à nos agriculteurs les mêmes chances qu'aux agriculteurs de la C.E.E. en supprimant cet impôt ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Votre collègue a posé beaucoup de questions, monsieur le député. Je vais essayer d'y répondre très brièvement.

En ce qui concerne les cotisations sociales dans votre région, je vous ferai la même réponse que tout à l'heure : aidez-moi à faire passer dans de bonnes conditions le projet de loi portant réforme de l'assiette des cotisations sociales et nous cesserons de voir les cotisations sociales assises sur le revenu cadastral.

Deuxième question : l'enseignement. Les jeunes agriculteurs sont toujours aussi nombreux à vouloir s'installer. Nous devons mettre à leur disposition une formation technique, une formation humaine leur permettant de faire face à une situation qui est difficile parce qu'ils sont en concurrence avec d'autres producteurs qui ne sont pas non plus des gens incompetents.

Voilà pourquoi - et c'est votre troisième question - il faut chercher à réduire les charges.

Sur l'impôt foncier non bâti, convenez avec moi que l'effort consenti l'année dernière et cette année n'est pas négligeable puisqu'il représente à peu près 500 millions de francs. Il faut maintenant aller plus loin, mais il faut aussi que nous fassions des propositions de substitution à l'impôt foncier non bâti parce que nos communes ont besoin de cette ressource.

Comme je l'ai indiqué à M. Durieux, un groupe de travail étudie cette question. Il pourra faire des propositions au Gouvernement. Je militerai quant à moi pour que, lors du débat de cette loi de finances, au moins au cours de l'année 1990, nous progressions dans cette direction.

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Pierre Goldberg, qui remplace M. Georges Hage.

**M. Pierre Goldberg.** Monsieur le ministre, vous avez affirmé vouloir faire de l'enseignement une priorité dans le domaine agricole. Il me semble que votre budget ne témoigne pas tout à fait d'un tel engagement. Bien sûr, il progresse de 12 p. 100, mais une appréciation sérieuse et plus fine doit tenir compte de l'importance des retards accumulés, de l'acuité des besoins et, naturellement, des évolutions nécessaires. Au regard de ces trois impératifs, votre budget nous semble très insuffisant.

Les retards concernent à la fois la formation des agriculteurs, qui demeurent en queue de peloton des autres grands pays agricoles, et la situation des personnels qui dispensent cet enseignement. Les besoins expriment une double exigence, d'une part, celle qui découle des difficultés de scolarisation en milieu rural, d'autre part, celle qui découle des progrès scientifiques et techniques notamment dans le secteur des biotechnologies.

Combien apparaissent dérisoires les 148 millions de francs consacrés à la mise en œuvre dans l'enseignement agricole public et privé du plan de revalorisation de la condition enseignante et de la rénovation de l'enseignement, surtout, permettez-moi de le dire, si on les compare aux 206 millions de francs proposés pour le gel des terres dont nous avons parlé ce matin et cet après-midi.

Le développement de notre agriculture, nous l'affirmons, a besoin d'un effort bien plus important pour un enseignement moderne. Construire des lycées et des collèges agricoles, c'est non seulement nécessaire, cela nous semble possible ; je rappelle, parmi d'autres, notre proposition de prendre 40 milliards sur le budget du surarmement. Donc l'enseignement agricole est concerné et revaloriser la fonction enseignante, c'est possible.

Les enseignants ne sont pas les seuls personnels de l'enseignement. Vous connaissez le rôle irremplaçable des agents techniques, ouvriers et service. Ils sont selon nous une fois de plus les laissés-pour-compte de votre budget. Nous les soutenons quand ils demandent par leur lutte la revalorisation de leurs salaires et des meilleures conditions de travail.

La loi de 1984 et la loi de Plan avaient prévu la parité pour les personnels avec ceux de l'éducation nationale. Il nous semble que nous sommes loin du compte et les 220 créations de postes sont bien minces au regard des 1 250 prévues par la loi de Plan.

Monsieur le ministre, le développement d'une agriculture moderne exige...

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue !

**M. Pierre Goldberg.** C'est précisément ce que je m'apprêtais à faire, monsieur le président.

Monsieur le ministre, le développement d'une agriculture moderne exige des efforts beaucoup plus importants en faveur de l'enseignement agricole et de ses personnels. Ne comptez-vous pas faire des efforts supplémentaires à ceux actuellement prévus dans votre budget ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, j'ai l'intention de faire des efforts supplémentaires pour deux raisons.

Dans l'enseignement agricole, les A.T.O.S. sont au nombre de 5 100 à peu près. Ils ont un travail particulièrement difficile : ils accueillent un nombre d'élèves très élevé, en particulier des internes qui représentent 70 p. 100 des effectifs ; ils travaillent dans des établissements isolés, de petite taille ; leur travail est absolument nécessaire à la fonction pédagogique de ces établissements. Je suis donc très sensible à leur situation.

J'ai déjà mis en place un groupe de travail qui réfléchit sur les conditions de travail des A.T.O.S. et sur leur requalification. Aurai-je la possibilité de créer des postes d'A.T.O.S. supplémentaires ? Je ne peux pas vous répondre, monsieur le député. Par contre, j'ai l'intention, au vu des résultats que donneront nos négociations avec les organisations syndicales représentatives des A.T.O.S., de procéder à un certain nombre de redéploiements internes pour améliorer les conditions de travail, les conditions de qualification.

Je vous rappelle enfin que la situation des A.T.O.S. de l'enseignement agricole est totalement liée à ce qui se passera dans l'éducation nationale. J'espère donc profiter des mesures qui pourraient être décidées dans le cadre de l'éducation nationale.

Pour ce qui me concerne : oui, monsieur le député, j'ai l'intention de faire quelque chose et j'ai même l'intention de le faire par redéploiement interne.

**M. le président.** Pour le groupe U.D.C., la parole est à M. Jean Briane.

**M. Jean Briane.** Monsieur le ministre, l'élevage français par la qualité de son cheptel et par la compétence de ses éleveurs est une chance pour l'agriculture française et pour la balance commerciale de la France dans la perspective des marchés communautaire et mondial futurs. C'est particulièrement vrai pour l'élevage bovin. Mais les distorsions de concurrence intracommunautaire, les conséquences de l'application des quotas laitiers font peser des inquiétudes sur l'avenir de notre filière bovine.

Après les paroles rassurantes prononcées lors du récent colloque tenu à l'Assemblée nationale sur la filière bovine, pouvez-vous, monsieur le ministre, faire le point : premièrement sur les distorsions de concurrence intracommunautaire à ce jour ; deuxièmement sur la situation présente de l'élevage bovin et sur les mesures que vous envisagez de proposer dans le présent budget pour amorcer une relance maîtrisée, selon vos propres termes, de la filière bovine ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, rien que ça ? Si je réponde à l'ensemble de vos questions, la moyenne va baisser !

Je confirme que je suis partisan d'une relance maîtrisée, bien contrôlée de l'élevage bovin. Il faut que nous fassions attention. La situation est très fragile, très délicate. Au dernier conseil des ministres européens, le ministre irlandais de l'agriculture a demandé la parole pour dire tout le mal qu'il pensait du marché bovin en Europe parce qu'il considère que la concurrence de la France est trop forte pour son pays. Je crois qu'il faut en tenir compte.

Je suis toujours d'avis qu'il faut améliorer le système des prêts spéciaux pour l'élevage à la fois en volume et en gestion. A cet effet, je continue, comme je vous l'avais dit l'autre jour, mes discussions avec le ministère de l'économie et des finances pour offrir aux éleveurs la possibilité de consolider les prêts à court terme.

Je pense aussi que la réforme engagée pour le calcul des cotisations sociales devrait se traduire par des résultats positifs pour l'élevage bovin.

Le groupe de travail interministériel sur la réforme de l'impôt du foncier non bâti poursuit ses études. Il devrait aboutir à des conclusions au cours de l'année 1990. S'il est un type d'élevage qui est concerné par cette réforme, c'est bien l'élevage bovin.

Pour le moyen terme, je continue à penser qu'il faut s'appuyer sur les instruments existants ou sur ceux qui se mettent en place, telles les aides au maintien du troupeau de vaches allaitantes, les indemnités compensatoires de handicaps et, puisque maintenant les organisations agricoles semblent d'accord, la jachère paturée ou l'extensification.

Je crois aussi qu'il faudra lier de plus en plus nos réflexions et nos propositions concernant l'élevage bovin au développement local et à l'aménagement de l'espace rural et à la préservation de l'environnement.

Enfin, je crois aussi, monsieur le député, qu'il faudra que nous continuions en liaison avec les organisations professionnelles - et j'ai eu le plaisir de constater l'autre jour qu'elles étaient sur la même ligne que nous - nos efforts pour garantir un élevage de haute qualité. La viande bovine n'a, surtout en France, comme possibilité de développement que celle d'assurer aux consommateurs qui l'achètent une haute qualité.

Je pense que nous sommes d'accord sur cet ensemble d'orientations. Nous avons apporté un certain nombre de réponses positives mais il faut poursuivre dans cette voie parce que je considère, comme vous, monsieur le député - j'allais dire : monsieur le président - que l'élevage bovin est une richesse, une spécificité de notre pays et qu'il faut le défendre en tant que tel, non seulement parce qu'il permet à des familles paysannes de vivre mais aussi parce qu'il est une formidable machine à occuper l'espace.

**M. le président.** La parole est à M. Francis Geng.

**M. Francis Geng.** Monsieur le ministre, en déclarant « zones défavorisées » un certain nombre de régions agricoles fragiles, la Communauté européenne permet de lutter contre la désertification du monde rural, notamment par des aides, telle la majoration de 30 p. 100 de la dotation « Jeunes agriculteurs », et par des prêts bonifiés.

Le Conseil européen a pris hier, je crois, monsieur le ministre, la décision de classer en zone défavorisée plusieurs régions, dont certaines dans le département de l'Orne : le pays d'Auge, les régions de Putanges, de Carrouges, le Perche ornais.

Je me félicite évidemment d'un tel résultat qui a été obtenu grâce à l'action énergique et concertée de tous. Ce classement était urgent et indispensable pour ces régions en grande difficulté.

Je veux cependant vous poser une question incidente sur les critères de délimitation des zones agricoles défavorisées. Selon le décret n° 76-395 du 28 avril 1976 il y a quatre critères : la production par hectare, le résultat brut d'exploitation par personne, le taux d'actifs agricoles dans la population active et la densité générale de la population. Ces quatre critères sont exclusifs. Si les trois premiers sont incontestables, celui de la densité de population ne traduit pas forcément la situation réelle de l'agriculture dans le secteur.

C'est ainsi que dans mon département de l'Orne, la candidature du pays d'Ouche n'a pas été retenue sous prétexte qu'une agglomération en dehors de toutes activités agricoles en augmente la densité de population. Il y a là, je crois, une anomalie grave et une injustice car cette densité purement urbaine n'a rien à voir avec l'agriculture du pays d'Ouche, qui est, vous le savez aussi bien que moi, monsieur le ministre, dans une situation préoccupante.

Je me permets de vous demander ce que vous comptez faire pour remédier à cette situation que les agriculteurs de cette région considèrent comme très pénalisante et très anormale.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur Geng, je vais vous répondre de manière très franche, comme d'habitude : ça va être bien difficile ce que vous me demandez !

L'autre jour, en conseil des ministres européens, lorsqu'on a fait passer ce grand « paquet » de régions défavorisées supplémentaires, je n'en menais pas large, quand j'ai appris que les Britanniques, les Hollandais et les Espagnols allaient émettre des considérations sur le fait que trois pays augmentaient le nombre de leurs zones défavorisées : la Grèce - on peut le comprendre -, l'Allemagne et la France. Désormais, c'est pratiquement la moitié de notre territoire qui est considérée comme zone défavorisée ! Et quand le ministre anglais me dit : « T'es vraiment sûr que tout ça c'est défavorisé ? » Je lui réponds : « Oui ! Oui ! c'est défavorisé ! Les agriculteurs souffrent, ils ont des difficultés. » Mais ça devient extrêmement difficile.

Je crois vous avoir dit une fois sous forme de boutade que pour obtenir le classement en zone défavorisée de nouvelles régions, il va falloir qu'en échange nous retirions des zones qui sont défavorisées depuis vingt ans car si elles le sont toujours malgré les aides dont elles ont bénéficié, c'est que vraiment leur situation est très grave et qu'il faut faire quelque chose !

Cela dit, je connais le problème que vous soulevez. Dès qu'il y a dans une zone une agglomération urbaine, elle bascule du mauvais côté pour ce qui est du classement.

Sans vous faire de promesses inconsidérées, je vous signale qu'il existe une possibilité, mais ce sera long. On peut améliorer et modifier les zonages, commune par commune. C'est peut-être ainsi qu'il faudrait procéder pour le pays d'Ouche. En tout cas, je suis tout à fait prêt, monsieur le député, à faire examiner cette solution par mes services pour un prochain train. Mais je ne vous promets pas qu'il soit pour tout de suite. C'est peut-être dommage que vous ayez raté celui que nous avons réussi à faire passer lundi dernier !

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Henri Bayard.

**M. Henri Bayard.** Monsieur le ministre, je voudrais vous parler à nouveau des maisons familiales rurales en insistant sur le problème des filières.

Les maisons familiales rurales sont, chacun le sait, très près du terrain, très près des familles et chaque année elles souhaitent offrir aux jeunes des débouchés qui correspondent à l'évolution de notre temps. C'est pourquoi elles se préoccupent de nouvelles filières qu'il conviendrait de mettre en place. Elles déposent à cet effet les demandes permettant de prendre en compte les modifications de structures pédagogiques qui sont nécessaires et qui en découlent. Mais la procédure d'examen de ces demandes ne semble pas entièrement leur donner satisfaction.

En effet, le conseil national de l'enseignement agricole n'a pas connaissance de l'ensemble des demandes déposées. C'est à l'échelon central que sont préparées les propositions d'agrément soumises au conseil sur la base des priorités définies par les régions et après consultation des organismes représentant les parties concernées.

Monsieur le ministre, il était, je crois, prévu de modifier cette procédure avec le projet de décret instituant les comités régionaux de l'enseignement agricole. Cette nouvelle instance pourrait permettre une meilleure concertation et une meilleure préparation des nouvelles structures pédagogiques que peuvent souhaiter les maisons familiales rurales qui occupent une grande place et qui sont estimées dans notre pays.

Je vous demande, monsieur le ministre, de nous indiquer où en est la préparation de ce décret et plus généralement comment vous comptez améliorer de façon satisfaisante cette procédure d'ouverture de nouvelles filières en faveur des jeunes d'un monde rural en pleine mutation et qui peut avoir quelques raisons de s'interroger sur son devenir.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, vous savez très bien que cette année les maisons familiales rurales ont bénéficié dans votre région de l'ouverture de trois formations nouvelles. Elles en voudraient d'autres. J'ai l'intention de procéder un peu comme vous me l'avez soufflé, si je puis dire.

J'ai beaucoup tenu à la constitution des comités régionaux de l'enseignement agricole, parce que c'est à ce niveau qu'il faut que les gens fassent les propositions d'ouverture de formations et de classes nouvelles. Il faut qu'il y ait entre les uns et les autres des discussions à la base pour voir en priorité quels sont les besoins des élèves, et non des établissements, et pour essayer de les satisfaire en fonction des moyens des uns et des autres.

Il faut essayer de limiter autant que faire se peut cette course à l'ouverture entre établissements qui n'arrange personne. Je compte beaucoup sur les comités régionaux qui seront composés d'une manière très consensuelle permettant la concertation pour faire des propositions.

Je ne veux pas établir autoritairement une carte ; je veux simplement que dans une région, en prenant l'habitude de travailler ensemble, on arrive progressivement à avoir une politique à long terme de l'enseignement agricole qui en intègre toutes les composantes : les maisons familiales, le temps alterné, l'enseignement privé à temps plein et les lycées agricoles.

**M. le président.** La parole est à M. Paul Chollet.

**M. Paul Chollet.** Je donne lecture de la question que M. Georges Durand, député de la Drôme, voulait poser.

« Monsieur le ministre, ma question concerne la revalorisation des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service.

« A l'issue des négociations pour revaloriser les fonctions enseignantes et éducatives, sur la base de l'exacte parité avec l'Education nationale, vous aviez proposé au syndicat national de l'enseignement technique agricole public de signer un relevé de conclusions dans lequel vous affirmiez votre volonté de réfléchir sur un ensemble de mesures spécifiques sur la revalorisation des personnels A.T.O.S.

« Induisant une nouvelle période de négociations, cette réflexion devait porter sur l'évaluation de la fonction et de la qualification de ces personnels, et laissait augurer des mesures concrètes dans le cadre du budget de 1990.

« Or, il n'y a rien, et les dirigeants du S.N.E.T.A.P. que j'ai reçus hier encore au nom de mon groupe, n'ont eu de cesse de m'exprimer leur déception et leur inquiétude.

« De fait, dans votre budget, point de création de postes A.T.O.S., et pas davantage de postes gagés en C.F.A.-C.F.P.P.A. ou dans le secteur éducation et surveillance. Seuls sont créés des postes d'enseignement.

« Au contraire, alors que les négociations ont toujours été menées sur le postulat de la parité, on constate que dans l'Education nationale, l'ouverture d'établissements nouveaux a entraîné la création de postes, et même si cette mesure est symbolique, elle a le mérite d'exister.

« Je suis donc conduit à vous demander de préciser vos intentions sur les trois points suivants :

« Tout d'abord, la revalorisation des personnels A.T.O.S. pour lesquels votre ministère s'était engagé. Etes-vous prêt à débloquer des crédits pour la création de postes A.T.O.S. en parfaite parité avec l'éducation nationale ?

« De même, êtes-vous disposé à financer l'octroi d'une prime de sujétion spéciale correspondant à la reconnaissance des autres missions données par la loi de 1984 ?

« Enfin, quelles dispositions concrètes sont prévues pour assurer la formation continue de ces personnels. Là aussi, votre ministère s'était engagé à les revaloriser par requalification.

« Ensuite, la requalification des surveillants titulaires. Comme vous le savez, il s'agit de personnels de catégorie D qui, n'ayant pas d'homologues à l'éducation nationale, sont laissés pour compte par les mesures de revalorisation des personnels d'éducation et de surveillance. Que comptez-vous faire en leur faveur ?

« Enfin, la création de postes gagés en C.P.A. et C.F.P.P.A. En 1988, vous vous étiez engagé à poursuivre par ce biais la titularisation des contractuels en place, et au budget de 1989, cinquante postes gagés avaient été créés dans le domaine de la formation adulte. Pourquoi ne pas poursuivre dans cette voie avec le budget de 1990 ?

« Monsieur le ministre, les personnels non enseignants jouent un rôle tout aussi important au sein de notre système éducatif. Vous l'avez vous-même rappelé à plusieurs reprises. Ils ne comprendraient donc pas pourquoi l'effort consenti par la nation en faveur de l'enseignement et de l'éducation,

que traduit dans ses grandes masses le projet de loi de finances pour 1990, ne prend pas en compte leurs revendications. Merci de bien vouloir leur apporter des réponses précises. »

**M. le président.** Mes chers collègues, si les choses continuent ainsi, pour les prochains budgets, je proposerai à la conférence des présidents de ne pas autoriser les suppléances.

Essayez, lorsque vous suppléez un de vos collègues, de poser une question, et non pas de faire un discours en vingt-cinq points !

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, j'ai été un peu étonné de voir que M. Chollet entretenait des relations aussi confiantes avec le S.N.E.T.A.P. Je ne le savais pas et j'en suis ravi. *(Sourires.)*

Je réponds très rapidement, dans les mêmes termes qu'à M. Goldberg.

Premièrement, la commission existe.

Deuxièmement, si je peux créer le moindre poste d'A.T.O.S., ce sera une priorité pour moi.

Troisièmement, je vous confirme qu'existe un groupe de travail qui réfléchit sur la qualification et sur la revalorisation du statut des A.T.O.S. Je suis prêt à opérer par redéploiement pour donner de meilleures conditions de travail à ces agents, qui sont absolument indispensables au bon fonctionnement de l'enseignement agricole.

**M. le président.** La parole est à M. Henri Bayard.

**M. Henri Bayard.** Monsieur le ministre, je voudrais parler maintenant de la restructuration laitière, et plus particulièrement des crédits nécessaires au département de la Loire.

Sur l'enveloppe de 300 millions qui a été arrêtée dans le cadre du dernier programme de restructuration laitière, je crois que 240 millions ont déjà été répartis pour l'ensemble du département sur la base du litrage livré.

Il avait été alloué au département de la Loire 3,14 millions et, à la fin du mois d'août dernier, cent cinquante demandes avaient déjà absorbé ces crédits. Or le potentiel de demandes à la cessation actuellement connu est de l'ordre de trois cents à trois cent cinquante, soit le double du chiffre actuellement « servi ».

L'objectif de ce programme étant, comme chacun sait, de prendre en compte surtout les producteurs de moins de 60 000 litres par an, il aurait été, je crois, logique que la répartition entre départements se fasse sur la base du nombre de ces petits producteurs. En effet, dans le cadre du volet social d'aide aux petits producteurs, il était précédemment alloué une aide directe, à valoir sur les cotisations sociales d'ailleurs, par individu et non en fonction du litrage livré.

De cette façon, le département aurait pu se voir attribuer 6 millions, c'est-à-dire pratiquement le chiffre proche des besoins réels, au lieu des 3,14 dont je parlais tout à l'heure et qui sont d'ores et déjà consommés et, bien entendu, si je puis dire, insuffisants.

On sait d'ailleurs que ce nombre de petits producteurs peut constituer ce que l'on pourrait appeler la réserve qui permettrait d'alimenter à nouveau les demandes des jeunes agriculteurs et des prioritaires. Nous avons eu l'occasion d'en parler cet après-midi. C'est ainsi que l'on peut favoriser aussi l'installation des jeunes.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, que vous puissiez m'indiquer si le département de la Loire peut espérer assez rapidement recevoir un complément de dotation qui permette de répondre comme nous le souhaitons à ces demandes.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, votre question me fait plaisir, car elle est une façon de rendre hommage à un programme de restructuration laitière que les professionnels ne m'avaient même pas demandé et dont on m'avait dit qu'il ne marcherait jamais. Or il a remarquablement bien marché, parce que je crois que l'on avait à peu près bien « ciblé ».

Je vous rappelle que ce programme est destiné essentiellement à permettre à des producteurs de moins de 60 000 litres de lait, qui sont dans des conditions difficiles, pour qui la vie est dure, qui sont relativement âgés, de se dégager dans de très bonnes conditions de la production laitière, mais au

profit des producteurs de moins de 100 000 litres, c'est-à-dire des jeunes ou de ceux qui sont chargés de famille et qui ont besoin de cette quantité de lait supplémentaire pour pouvoir s'en sortir. M. André en sait lui aussi quelque chose.

Ce système, je le répète, a très bien fonctionné. Il y a plus de demandes qu'il n'y avait de crédits. Je vous confirme, monsieur le député, que j'ai demandé au Gouvernement que l'on puisse satisfaire l'ensemble des demandes déposées. En effet, cette restructuration nous permettra, pour une fois, de servir très directement ceux qui en ont besoin et de rajeunir en même temps l'ensemble de notre population de producteurs de lait.

Je réponds favorablement : je ferai tout ce que je peux pour que l'on serve la totalité des demandes qui ont été formulées dans le cadre de ce programme.

**M. le président.** Monsieur Proriol, posez très brièvement votre seconde question, car vous avez déjà posé la première en parlant pendant quatre minutes !

**M. Jean Proriol.** Ma question porte sur les cotisations sociales agricoles. Celles-ci et le total des recettes d'origine professionnelles du B.A.P.S.A. augmenteront en 1990 de 6,8 p. 100. Tout le monde le sait ou l'a presque déjà dit. Cette hausse vient après celle enregistrée au cours des années précédentes. De 1981 à 1988, les cotisations sociales ont augmenté de 85,7 p. 100 tandis que le revenu agricole progressait seulement de 33,2 p. 100 en francs courants.

Nous savons tous que cette moyenne d'augmentation de 6,8 p. 100 se traduira pour certains par des augmentations supérieures, 10 p. 100 peut-être dans certains départements.

Seriez-vous prêt, monsieur le ministre, à étudier de nouvelles mesures d'allègement de cotisations afin que les agriculteurs, notamment en zones de montagne, ne soient pas excessivement pénalisés ? Ils s'estiment, en effet, quelque peu délaissés avec la baisse des crédits du F.I.D.A.R. - qui ne viennent pas tous de votre ministère, c'est vrai ! - du F.I.A.M., du F.I.A.T. et du Fonds d'action rurale.

En élargissant mon propos - et j'arrive à ma question dans le délai imparti de deux minutes, monsieur le président - ...

**M. le président.** Non !

**M. Jean Proriol.** ... en un mot comme en cent, monsieur le ministre, le Gouvernement a-t-il encore une politique de la montagne ? Et, si j'ose me permettre, Henri Nallet lui-même a-t-il une politique de la montagne ? Y croit-il pour maintenir des agriculteurs et des agricultrices, et donc la vie rurale ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Oui, monsieur Proriol, j'ai une politique de la montagne et j'y crois, mais à la condition que l'on comprenne bien qu'en montagne il faut des aides qui prennent en compte les handicaps.

Pour les vaches allaitantes, l'extension attendue a été décidée et elle concerne votre département. Vous pourriez m'en donner acte !

**M. Jean Proriol.** Dont acte !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Merci !

Par ailleurs, les règlements socio-structurels sont faits pour les agriculteurs de vos régions. Bien sûr, il faudra y travailler, préparer des dossiers. Je suis convaincu que nous ne maintiendrons des agriculteurs dans les zones difficiles, en particulier dans les zones de montagne, que si nous acceptons de pratiquer avec calme et détermination des aides pour compenser les handicaps naturels.

En ce qui concerne les cotisations sociales, je ne crois pas que le système actuel défavorise outrageusement les départements de montagne. Pour le vôtre, par exemple, l'assiette est relativement stable d'une année à l'autre : moins 0,5 p. 100 entre 1988 et 1989 - nous serons, je pense, d'accord sur ce taux - puisque les terres des exploitants partant à la retraite ont été reprises partiellement par des agriculteurs actifs.

Pour les cotisations individuelles vieillesse, qui sont destinées au financement de la retraite forfaitaire, il convient de rappeler qu'il s'agit d'une cotisation de quotité dont les émissions sont directement en relation avec les effectifs.

Au total, le mécanisme actuel de fixation des cotisations sociales ne pénalise par anormalement les départements dont le nombre d'agriculteurs diminue. L'application progressive de la réforme, que j'espère voir mise en œuvre dès 1990, per-

mettra enfin d'éviter totalement les quelques distorsions entre départements qui pourraient subsister avec l'application du mode actuel de répartition des charges.

Enfin, monsieur Proriol, un beau champ de développement s'offre aux producteurs de nos zones de montagnes, un champ que j'espère, avec votre aide et celle de nos partenaires de la Communauté, leur ouvrir : la définition de produits de qualité. Certaines zones de montagnes ont pu ainsi faire connaître leurs produits de qualité et vivent très bien. Je pense par exemple à la zone du Beaufort, dans un autre département que le vôtre. C'est dans cette direction, j'en suis persuadé, qu'il faut travailler avec les agriculteurs de votre région.

**M. le président.** Pour le groupe du R.P.R., la parole est à M. Henri de Gastines.

**M. Henri de Gastines.** Monsieur le ministre, j'ai voulu mettre cette discussion budgétaire à profit pour vous poser une très courte question qui concerne spécifiquement mon département.

Un dossier vous a été transmis pour vous demander, avec l'appui des organisations professionnelles, que le schéma départemental des structures soit modifié de façon à permettre aux agriculteurs qui prennent leur retraite de continuer à mettre en valeur, s'ils le souhaitent et moyennant paiement des cotisations sociales, une superficie pouvant atteindre le cinquième de la surface minimale d'exploitation.

Cette demande de modification des règles actuelles se fonde sur deux constatations : d'une part, à la rareté des terres agricoles constatée il y a quelques années a succédé, dans de nombreux secteurs de la Mayenne, une prédominance de l'offre sur la demande ; d'autre part, l'abaissement de l'âge de la retraite postule que l'on ménage à des retraités plus jeunes qu'auparavant une possibilité de continuer à œuvrer quelque peu, plutôt que de les contraindre à une inactivité totale dont il est reconnu que les effets sont fâcheux aussi bien psychologiquement que pour la santé des intéressés.

Cependant, de nombreux dossiers de retraite sont en instance dans les services, dans l'attente de votre accord. Il y a donc urgence à statuer. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez me faire savoir dans quels délais vous pensez être en mesure de nous faire connaître votre décision.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, la modification du schéma directeur des structures de votre département est en cours. L'avis de la commission nationale des structures devrait être donné incessamment. Le ministre de l'agriculture, personnellement, n'est pas hostile à la modification que vous proposez et la décision devrait être prise au cours du mois prochain.

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Auberger.

**M. Philippe Auberger.** Monsieur le président, monsieur le ministre, je poserai une question à la place de mon collègue Roland Vuillaume, député du Doubs, empêché. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je serai très bref, rassurez-vous, et je ne lirai pas.

Cette question porte sur la réaffectation du 1 p. 100 supplémentaire de la réserve nationale de quotas laitiers, problème que vous avez abordé cet après-midi, monsieur le ministre, mais de façon à mon gré peut-être un peu trop imprécise.

Vous savez que les agriculteurs de Franche-Comté, comme d'ailleurs ceux de l'Yonne, avaient un niveau de référence insatisfaisant parce qu'ils avaient été victimes de calamités en 1983 et que cela n'avait pas été correctement pris en compte. La question de M. Vuillaume est la suivante.

Il semble que le retour des références - si vous l'obtenez, comme vous l'avez laissé entendre cet après-midi - donnerait à la France 250 000 tonnes supplémentaires. M. Vuillaume estime que l'apurement des calamités de 1983 représenterait de 50 000 à 70 000 tonnes. Comptez-vous bien imputer ces 50 000 à 70 000 tonnes sur les 250 000 tonnes supplémentaires avant toute répartition par l'Onilait du solde aux entreprises, et ainsi apurer la situation de la Franche-Comté et des autres régions qui ont des références insuffisantes ? Sinon, pouvez-vous nous indiquer très précisément la méthode que vous allez utiliser pour affecter ce 1 p. 100 supplémentaire ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, vous direz à votre collègue que je ne change pas d'orientation. Je me suis battu au conseil des ministres pour obtenir une augmentation de 1 p. 100 de la réserve nationale au nom de l'apurement du passé.

L'apurement, en France, porte sur deux points : d'une part, la situation des producteurs qui avant 1984 avaient conclu une sorte de contrat avec l'Etat et n'ont pas obtenu leurs références - ils sont prioritaires - et, d'autre part, le règlement des cas difficiles liés aux calamités.

Sur ce dernier point, l'estimation varie. On était parti de chiffres astronomiques. Tout le monde a non pas mis de l'eau dans son lait, parce que ce ne serait pas bien (*Sourires...*), mais a diminué ses prétentions. Nous sommes à l'heure actuelle aux alentours de 50 000 à 60 000 tonnes. Je demanderai aux autorités communautaires de m'autoriser à répartir les références correspondantes aux régions - en particulier le Doubs, mais le département de M. Brune est lui aussi directement concerné - qui avaient été frappées par des calamités en 1983, année de référence, de sorte que ce problème, très irritant pour ceux qui considèrent qu'ils ont été injustement frappés, soit définitivement réglé.

Voilà quelle sera ma proposition, et j'ai le sentiment que les organisations professionnelles sont d'accord.

**M. Philippe Auberger.** Très bien.

**M. le président.** La parole est à M. Henri de Gastines.

**M. Henri de Gastines.** Monsieur le ministre, tous les agriculteurs de la Communauté européenne doivent faire face à l'évolution contemporaine. Mais chez nous, les handicaps sont multipliés comme à plaisir. L'impôt foncier représente 2,75 p. 100 de la production agricole alors qu'au Portugal, en Grèce, en Espagne, en Irlande, en Allemagne, en Belgique, il culmine à 0,75 p. 100 et qu'en Angleterre et aux Pays-Bas, il n'existe même pas.

Peu à peu, et contrairement à une légende bien accréditée dans l'opinion publique, s'engendre année après année une dégradation du système de protection sociale, comme le prouve, hélas ! l'examen de chiffres incontestables, dont je vais vous donner quelques extraits.

Il n'est pas possible d'accepter que les allocations familiales, qui ont perdu un point du pouvoir d'achat en 1989, s'apprentent à en perdre un demi-point en 1990 si le budget n'est pas amendé, ni que les retraites des agriculteurs, déjà dérisoires, s'effilochent au fil des ans comme en 1989, où elles ont encore perdu, elles aussi, un point et demi de leur pouvoir d'achat.

Il n'est pas question d'opposer ici les professions les unes aux autres, mais il arrive un moment où l'on ne peut pas ne pas faire de comparaisons. Lorsque je lis, à la page 358, tome II, du rapport de notre collègue Alain Richard sur la loi de finances, que le concours de l'Etat au régime de retraités de la S.N.C.F. est de 12 942 millions pour 1 126 500 personnes protégées, et de 11 378 millions - chacun le sait, car c'est un chiffre plus connu - pour le régime social agricole, qui compte, lui, 3 384 150 assujettis,...

**M. Yves Tavernier, rapporteur spécial.** Depuis quand cotisent-ils ?

**M. Henri de Gastines.** ... je constate que la sollicitude de l'Etat ne s'applique pas comme elle le devrait vis-à-vis d'une profession qui subit les conséquences d'une mutation imposée dont les effets sont terribles à bien des égards.

**M. le président.** Il vous faut conclure, monsieur de Gastines.

**M. Henri de Gastines.** J'arrive à ma conclusion, monsieur le président, mais ma question précédente était très courte.

**M. le président.** Non !

**M. Henri de Gastines.** La solidarité nationale doit s'exprimer dans un esprit de plus grande justice en tenant compte que, pour quatre enfants nés dans les familles d'agriculteurs, trois au moins quittent la profession et deviennent cotisants des autres régimes sociaux quand ils entrent dans la vie active.

Ma question est simple : le projet de budget pour 1990 prévoit une augmentation de cotisations de 6,8 p. 100, mais la participation globale réelle de l'Etat n'augmente en réalité

que de 4,4 p. 100. Quels sont, monsieur le ministre, les amendements que le Gouvernement voudra proposer à l'Assemblée pour limiter dès cette année et comme le demandent avec insistance les organisations professionnelles, l'augmentation des cotisations au niveau de l'évolution réelle du revenu agricole ?

**M. le président.** Vous ne voyez pas le temps passer, monsieur de Gastines. (*Sourires.*) Votre précédente question a duré une minute quarante-cinq.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** J'irai vite, monsieur le député, car j'ai déjà répondu quatre ou cinq fois à la question que vous me posez, et je ne doute pas qu'elle revienne incessamment. C'est bien le signe que le système actuel d'assiette des cotisations sociales agricoles ne fonctionne pas. C'est le seul régime dont on parle aussi longtemps au Parlement !

Il ne devrait pas y avoir ajustement ou négociation. Les choses devraient être claires, automatiques, et tout le monde devrait s'y retrouver. C'est pourquoi je pense que le projet de loi que j'ai soumis au Parlement pour que les cotisations sociales soient enfin assises sur le revenu réel est essentiel. Nous n'aurons plus alors ce genre de discussion.

Un chiffre m'a beaucoup étonné. Selon vous, la contribution de l'Etat à l'équilibre du B.A.P.S.A. n'augmenterait cette année que de 4 p. 100. Je vous serais extrêmement reconnaissant de me communiquer votre calcul. Je serais très intéressé, s'il est exact, de le montrer à M. Bérégozov qui, lui, n'a pas trouvé exactement le même chiffre !

Le régime de protection sociale des agriculteurs est totalement déséquilibré. Il est largement compensé par une dotation à la fois du budget de l'Etat et du régime général. Il faut beaucoup plus de transparence.

**M. Jean-Pierre Defontaine.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Changeons l'assiette, et nous ne connaissons plus les difficultés que nous rencontrons à chaque débat budgétaire.

Si je peux modifier les cotisations à la baisse, bien évidemment, je le ferai à la première occasion. Mais je suis tenu par un engagement extrêmement strict. Je vous rappelle qu'un Premier ministre - vous voyez à qui je fais allusion - avait posé il y a quelques années en principe que les cotisations des agriculteurs devraient régulièrement augmenter au même rythme que le budget de l'Etat. Nous n'avons pas toujours respecté cet engagement pour tenir compte de la situation des agriculteurs, mais je crois qu'il faut maintenant répartir la charge beaucoup plus équitablement en fonction des possibilités contributives réelles de chacun. Or vous savez très bien que parmi les agriculteurs, si certains ont du mal à acquitter leurs cotisations sociales, d'autres pourraient en acquitter de beaucoup plus importantes.

**M. le président.** M. Miossec est absent.

La parole est à M. Michel Giraud.

**M. Michel Giraud.** Monsieur le ministre, au cours de l'été dernier, 60 000 hectares de forêt ont été ravagés par des incendies dans le Sud de la France.

A l'évidence, un tel bilan légitime un important effort de prévention. Aussi, comment ne déplorerais-je pas que les crédits en faveur de la forêt, je veux dire les autorisations de programme en matière d'entretien et de surveillance, soient simplement reconduits et que rien de significatif ne soit prévu au plan des aménagements fonciers, pourtant indispensables si l'on veut mener une politique réellement préventive ?

Je viens de déposer, avec mon groupe, une proposition de loi tendant à prévoir, parmi les formes civiles d'exécution du service national, un service de prévention et de lutte contre les risques majeurs et de préservation de l'environnement, conformément au code du service national et, je me permets de le souligner, conformément également aux souhaits de diversification qui ont été récemment exprimés par M. le Premier ministre lui-même.

Il s'agirait, pour les appelés qui seraient le choix d'un tel service, de contribuer au débroussaillage des massifs forestiers sensibles, en particulier dans les zones inaccessibles aux moyens mécaniques, à la protection des abords de routes, à la sensibilisation des populations, au service de vigie et de surveillance, au reboisement des massifs incendiés.

En tant que ministre de l'agriculture et de la forêt, comment recevez-vous une telle suggestion et comment envisageriez-vous éventuellement d'organiser l'accueil et la prise en charge des appelés volontaires pour protéger la forêt française ?

**M. Patrick Ollier et M. Gérard Longuet.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, j'accueille votre proposition comme intéressante. Je ne suis pas certain toutefois qu'elle soit décisive.

Avez-vous eu l'occasion d'interroger vos collègues, en particulier M. Jean-Claude Gaudin, sur les propositions que je suis allé faire sur le terrain, dans la zone qui a brûlé, aux élus de la région Provence - Côte d'Azur ? Je me suis orienté dans une autre direction que la vôtre, et ils m'ont semblé être très intéressés.

Oui, il faut débroussailler. Mais vous savez très bien qu'on ne parviendra pas à débroussailler la totalité de la forêt méditerranéenne, parce qu'elle n'est pas rentable. Il faut donc inciter les propriétaires forestiers à s'associer avec les riverains pour organiser, dans les zones rouges, les zones les plus dangereuses, là où il y a des risques d'incendie, des relations contractuelles rendant obligatoire le débroussaillage. Et pour donner quelque incitation - j'espère que vous viendrez me soutenir, monsieur le député - je proposerai des amendements à la loi complémentaire à la loi d'orientation afin, notamment, de rendre inconstructible toute partie de la forêt qui aura été parcourue par le feu.

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. Michel Giraud.** Je vous soutiendrai, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Merci beaucoup, monsieur le député. J'en aurai besoin.

Ensuite, il faut que nous établissions - c'est là que votre proposition devient très intéressante - une carte des zones rouges, des zones dangereuses. J'ai montré, l'autre jour, à l'étonnement de certains, que depuis soixante ans les incendies de forêt dans la région méditerranéenne ont pratiquement eu lieu toujours aux mêmes endroits, dans les zones de plaques à vent, pourrais-je dire, comme il en existe en montagne. C'est là qu'il faut faire porter l'effort.

J'ajoute qu'il faut faire converger les efforts de tous. Je viens, par exemple, de signer une convention avec le président de la Fédération nationale des travaux publics, qui va mettre à la disposition de l'O.N.F. les élèves qui doivent accomplir un stage et qui viendront dès l'an prochain en effectuer un premier dans la forêt méditerranéenne. Pourquoi ne pas discuter, dans ce cadre, votre proposition ?

Mais il faut concevoir un programme plus général, qui fasse converger à la fois des mesures punitives et des mesures incitatives. Il faudra être courageux. J'ai vu par exemple, dans la montagne Sainte-Victoire, des maisons construites en pleine forêt sans permis de construire. Il faudra sur certains points édicter des règles précises. On ne peut pas tout faire dans la forêt. Il faut la respecter, aider les Français à l'aimer. Pour cela, les efforts de tous sont nécessaires et à ce titre, je suis intéressé par votre proposition et prêt à en discuter.

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Pierre Defontaine.

**M. Jean-Pierre Defontaine.** Monsieur le ministre, vous assurez la présidence du conseil des ministres de l'agriculture des douze pays de la communauté économique européenne depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Tâche difficile s'il en est à l'heure où l'Europe agricole, à l'extérieur comme à l'intérieur de ses frontières, est confrontée tant à une concurrence sévère qu'à une restructuration importante dans certains domaines.

A l'appui de mes propos, je citerai deux exemples.

D'abord, les accords conclus à Genève en avril dernier dans le cadre du G.A.T.T. sont aujourd'hui remis en cause par les Etats-Unis qui proposent d'abolir en deux étapes toutes les subventions de l'agriculture dans le monde : suppression des subventions à l'exportation dans un délai de cinq ans, et suppression des différents soutiens intérieurs à l'agriculture dans un délai de dix ans.

Le monde agricole et rural européen, ensuite, connaît une profonde transformation, tant démographique qu'économique, pour la première fois dans son histoire. De plus, l'agriculture européenne sait être largement excédentaire dans certaines productions agricoles.

Dans ce double contexte, monsieur le ministre, quels premiers enseignements pouvez-vous tirer de votre présidence à la tête du conseil européen des ministres de l'agriculture ? En un mot, l'agriculture européenne a-t-elle, selon vous, un avenir ?

J'ajoute qu'il me paraîtrait indispensable d'avoir une politique volontariste dans le domaine de la qualité des produits.

Telles sont, monsieur le ministre, les questions que je souhaitais vous poser.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** J'essaierai, monsieur le député, de répondre rapidement à vos questions, qui sont immenses.

L'agriculture européenne a-t-elle un avenir ? Mais regardez ! Lisez les journaux ! Elle est sollicitée de toutes parts : la Pologne, la Hongrie, l'Union soviétique.

J'entends dire : « On n'a plus d'excédents ! » Comme si l'on ne pouvait commercer avec le reste du monde que si l'on a des excédents. Bien sûr qu'elle a un avenir ! Et elle a un avenir non seulement parce qu'elle est compétitive et efficace, mais parce que, depuis dix ans, elle a montré sa présence sur les marchés mondiaux. Et c'est cela qu'il faut faire passer chez nos partenaires !

Nous devons tenir le choc ! Oui ! les Américains sont un peu, à l'heure actuelle - comment dire ? - en période de régression. Oui, ils régressent ! J'ai cru, l'autre jour, quand on m'a montré la dernière proposition américaine, qu'on s'était trompé de dépêche et que l'on me présentait une dépêche de mars 1988. On m'a dit : « Non, non ! C'est l'actuelle ! » Ah bon ! Et bien, écoutez ! s'ils recommencent, je dirai comme on dit à l'armée : « Même motif, même punition ! » Je croyais qu'ils étaient redevenus raisonnables. S'ils se montrent à nouveau déraisonnables, nous tiendrons le choc, comme nous avons tenu le choc à Montréal. Premier point !

En tout cas, moi, je serai d'une fermeté absolue. Tant que les Etats-Unis d'Amérique ne m'auront pas montré, prouvé, qu'ils sont capables de faire les efforts que les Européens ont fait depuis 1984, je n'accepterai pas cette perspective du « zéro subvention ». Ce n'est pas sérieux ! (*Très bien ! très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour ce qui concerne la qualité des produits, cela doit être aussi la ligne de développement de toute une partie de notre agriculture. Nous le savons très bien : si nous nous battons pour défendre des produits de haute qualité, que ce soit dans le cadre du système des appellations d'origine ou dans le cadre d'un système équivalent mais qui lie très précisément un cahier des charges, un terroir et un produit, je suis à peu près persuadé que, en plus de ce qui existe à l'heure actuelle dans le domaine des appellations d'origine, on doit, en France, être capable de faire vivre correctement pas loin de 100 000 familles paysannes avec des produits de haute qualité. Alors, il faut se battre au niveau communautaire pour faire respecter et pour faire reconnaître notre propre système, qui est le plus exigeant, qui a fait ses preuves, qui est interprofessionnel, qui ne demande pas d'argent public et qui met sur le marché les meilleurs produits au monde - je veux parler de nos grands vins. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marcel Garrouste.

**M. Marcel Garrouste.** Monsieur le président, au mois de juillet, une violente tornade et un orage de grêle ont causé des dégâts considérables dans plusieurs départements du Sud-Ouest.

L'aide de l'Etat et de divers organismes, aussi considérable qu'elle soit, ne suffira pas, dans bien des cas, à compenser les pertes.

Certes, ces risques auraient pu être assurés, mais le taux des primes est si élevé que peu d'agriculteurs peuvent s'assurer.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que l'Etat, plutôt que d'intervenir au lendemain des sinistres, gagnerait à accorder des aides aux agriculteurs pour leur permettre de s'assurer ?

Dans certains secteurs de production, comme, dans notre région, le tabac, le pruneau, le maïs doux, les agriculteurs obtiennent des taux de prime relativement bas en pratiquant l'assurance de groupe basée sur les filières de production au travers des coopératives, des groupements ou des syndicats de mise en marché.

De plus, l'agriculteur ou l'éleveur assuré contre tous les risques pourrait prétendre à une indemnisation majorée du fonds de garantie des calamités agricoles, qui, de son côté, grâce à la généralisation de l'assurance, bénéficierait de financements plus importants.

Dans le même ordre d'idée, pour les cultures à produit brut élevé comme l'arboriculture, ne conviendrait-il pas d'encourager par une aide financière la pose de filets para-grêle ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, je vous remercie de votre question.

Je voudrais brièvement rappeler les faits : tempête le 6 juillet, reconnaissance de calamité agricole le mois suivant, au mois d'août ; reconnaissance de catastrophe naturelle au mois de septembre. Nous avons fait vite. Nous avons tenu nos engagements. Les indemnisations sont en préparation. Je m'engage devant vous, comme je l'avais fait devant les agriculteurs, à veiller à ce qu'elles interviennent très vite. Les préfets ont mis à la disposition des agriculteurs les plus touchés un certain nombre d'aides immédiates. Je crois que l'Etat a joué son rôle d'organisateur de la solidarité.

S'agissant des dégâts causés à des cultures assurables, je ferai deux observations.

Il faut continuer la politique d'aide, de subvention à l'encouragement de l'assurance, comme le fait le fonds « calamités », puisqu'il permet de donner une subvention qui représente entre 11 et 30 p. 100 du montant de la prime d'assurance. Il faut continuer.

Mais il faudrait aussi encourager - et vous me l'aviez dit sur place, vous et certains de vos collègues - toutes les formes d'assurances groupées. Il faut le dire aux agriculteurs dans leurs coopératives. Les agriculteurs doivent se mettre d'accord entre eux. Lorsque je m'étais rendu chez vous, un président de coopérative m'avait dit : « J'ai organisé trois réunions pour expliquer les avantages qu'il y avait à conclure un contrat d'assurance groupées. Sur mes 300 coopérateurs, il n'y en a que trente qui ont accepté le système que je leur proposais ». Par conséquent, il faut aussi que chacun d'entre nous - et, personnellement je suis prêt à le faire, je suis prêt à revenir sur le terrain - prenne sa part de responsabilité et dise aux agriculteurs : « Il y a un certain nombre de choses que vous pouvez faire vous-mêmes ».

Quant aux systèmes para-grêles, ils sont intéressants. Je vous confirme que nous consacrerons un certain nombre de crédits à leur vérification, à leur essai, pour voir si nous pourrions le généraliser.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Dinot.

**M. Michel Dinot.** Monsieur le ministre, en milieu rural, le maintien de l'emploi et sa diversification progressive passent par un développement de la pluriactivité.

Dans de nombreuses zones, la pluriactivité est une condition essentielle de l'occupation de l'espace.

Au niveau national, 40 p. 100 environ des revenus des familles d'agriculteurs proviennent d'activités non agricoles. En montagne, c'est un actif sur deux environ qui se déclare pluriactif.

Mais l'extension de cette pluriactivité est moins grande en France que dans d'autres pays. On sait que des freins psychologiques ont longtemps ralenti le développement de la pluriactivité, aujourd'hui mieux admise, notamment comme outil d'aménagement du territoire rural.

Par ailleurs, les fondements du droit français continuent à être régis par la notion d'emploi total : « Un homme, un emploi ». D'où des freins sous des formes diverses - sociales, fiscales, aides, droit du travail - à l'exercice de la pluriactivité.

Le pluriactif est, par ailleurs, mal ou peu informé.

Certains, dans les cas les plus simples, trouvent des solutions. La plupart finissent par exercer - nous le savons bien - leur seconde activité au noir.

La loi montagne de 1985 a souligné l'importance de ce phénomène et proposé d'en favoriser le développement. Depuis quelques années, des avancées ponctuelles sont à souligner : travail des agriculteurs forestiers, fermiers aubergistes, accès des pluriactifs à la D.J.A.

Ce sont enfin les dispositions concernant les cotisations sociales contenues dans le texte de la loi d'adaptation de l'agriculture à son environnement économique et social.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre, en présentant ces dispositions concernant les cotisations sociales, que, si elles ne réglaient pas tous les problèmes liés à la pluriactivité, elles avaient le mérite d'ouvrir la voie à une réelle prise en compte de cette question.

De nombreux autres problèmes restent à régler, notamment dans les domaines du droit du travail et de la fiscalité. Ils concernent plusieurs ministères et de nombreuses administrations, et nécessitent une discussion avec les partenaires sociaux.

Pourriez-vous m'indiquer, monsieur le ministre, quelles initiatives vous comptez prendre pour faire avancer ce dossier ?

Permettez-moi, par ailleurs, de vous poser une question annexée que nous aurons l'occasion d'aborder lors de l'examen en seconde lecture de cette loi d'adaptation. Ne pensez-vous pas que la Mutualité sociale agricole, compte tenu de son histoire et de sa bonne connaissance des problèmes ruraux, pourrait jouer un rôle de premier plan dans la gestion des prestations sociales des pluriactifs ruraux, quelle que soit la part de leurs activités agricoles ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** C'est vrai, monsieur le député, que, dans cette matière, la France a un peu de retard. Parce que, nous, nous aimons bien les jardins à la française ! Il faut que les choses soient bien organisées ! Il faut dire aussi que les organisations professionnelles agricoles, en France, ont été assez longues à la détente. La pluriactivité, ce n'était pas de « vrais agriculteurs » ! Maintenant, cela va beaucoup mieux !

Nous avons déjà fait un pas lors de la première lecture du projet de loi d'acceptation. J'espère que nous irons plus loin au cours de la seconde. Et j'ai l'intention, monsieur le député, de proposer un amendement qui définirait l'activité agricole d'une manière beaucoup plus large que celle qui est retenue actuellement et qui préciserait que les exploitants développant des activités qui sont dans le prolongement de leur activité de production seraient, au regard du régime social, considérés comme agricoles. Ce qui signifie du même coup - vous pourrez rassurer les dirigeants de la M.S.A. que vous avez rencontrés - qu'ils auront la plupart des « paroisiens » nouveaux (*Sourires.*)

Mais l'important dans cette affaire est d'être très simple. Je n'aime pas qu'on parle de statut de la pluriactivité. Au contraire, il faut que la pluriactivité soit une possibilité multiforme, extrêmement souple, qui permette à des hommes et à des femmes de réfléchir à leur propre développement économique, à leurs propres projets, et que ceux-ci ne soient pas entravés par notre manie du classement, de la taxinomie, de la surveillance. Il faut que ces choses-là se fassent de la manière la plus souple possible si l'on veut que des hommes et des femmes puissent rester dans les villages où ils vivent et où, manifestement, ils ne peuvent plus aujourd'hui assurer leurs revenus à partir de la seule activité agricole.

Voilà mon orientation ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Lejeune.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. René Massat.

**M. René Massat.** Monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur les problèmes liés à la sécheresse subie par les régions du Sud, et particulièrement par la région Midi-Pyrénées.

La sécheresse qui a frappé nos exploitations agricoles appelle des mesures urgentes et immédiates, des mesures à court terme et des mesures à plus long terme.

Dans l'immédiat, il convient de rendre opérationnel le dispositif annoncé le 23 août, dispositif singulièrement conforté par votre annonce en séance tout à l'heure, monsieur le ministre.

Mais j'insisterai particulièrement sur l'absolue nécessité de les mettre en œuvre le plus rapidement possible.

En ce qui concerne les mesures financières, il conviendrait d'abonder l'enveloppe permettant le report du dernier appel 1989 des cotisations sociales et du premier appel 1990.

Dans mon département, en Ariège, l'enveloppe attribuée dans un premier temps est de 130 000 francs, alors qu'il faudrait disposer de 700 000 francs.

Enfin, le financement du report en fin de tableau d'amortissement de l'annuité d'une année est la mesure la plus sollicitée par le monde agricole.

Toutefois, le report du seul capital n'est pas satisfaisant, pour tous. Il est même quelquefois injuste. En effet, les exploitants dont les emprunts sont en fin de tableau seront favorisés. Les jeunes ou ceux qui ont investi plus récemment, et, de ce fait, sont plus vulnérables, auront des reports qui ne seront pas tellement significatifs.

Aussi, une enveloppe financière pourrait être mise à la disposition des départements en laissant au préfet une certaine latitude pour l'utiliser en fonction des situations apparaissant les plus difficiles et lui permettant de prendre en compte une partie des intérêts.

Pour ce qui est des céréales, je ne peux que me réjouir des 650 000 tonnes que vous avez mobilisées et du prix annoncé de 77 centimes l'unité fourragère.

Toutefois, je voudrais appeler votre attention sur l'urgence qu'il y a à mettre rapidement ces céréales à la disposition des éleveurs. Les troupeaux sont descendus des estives, il faut les nourrir. Les réserves d'hiver sont largement entamées pour les troupeaux sédentaires.

En Ariège, 7 500 tonnes avaient été attribuées en 1986. Les besoins sont actuellement nettement supérieurs, le sinistre étant plus grave en longueur et en persistance.

Après analyse de la situation, il apparaît, comme j'avais eu l'occasion de vous l'indiquer en commission, que le nombre des agriculteurs en difficulté va s'accroître d'une manière importante. Mon département comptait 412 agriculteurs dans cette situation en 1988 ; il risque d'en compter 800 en 1990.

**M. le président.** Il faut conclure, mon cher collègue.

**M. René Massat.** J'en arrive à ma conclusion, monsieur le président.

Le volet 3 du F.A.D.A., qui disposait dans mon département de 1 800 000 francs, va s'avérer nettement insuffisant.

Aussi, monsieur le ministre, il convient d'attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'abonder le crédit de 500 millions prévu dans votre projet de budget. Et je crois savoir que quelques possibilités existent au niveau des prévisions de recettes de l'Etat qui pourraient permettre de conforter cette ligne.

Enfin, je voudrais évoquer pour conclure les investissements en matière hydraulique.

La zone de coteaux secs pourrait être moins vulnérable si l'on avait mieux aménagé les sites possibles pour l'irrigation.

Dans cette zone, l'irrigation s'appréhende en termes de sécurité, et non en termes d'excédent, de production. Une seule partie de l'exploitation doit être irriguée pour l'alimentation du troupeau ou pour simplement procurer une réserve de survie en cas de calamité.

En conséquence, l'Etat doit s'interroger sur un certain redéploiement de ses crédits d'hydraulique, qui sont tous absorbés par les grands réseaux dont les besoins demeurent inflationnistes.

La petite hydraulique en zone de coteaux et de piémont, c'est aussi la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire. En effet, si la tendance ne s'inverse pas, nous allons vers une désertification accrue d'une large partie de nombreuses régions.

En ce domaine, les conseils régionaux et généraux interviennent financièrement, mais, compte tenu de la trésorerie actuelle des exploitations, l'aide est insuffisante. D'où la nécessité d'obtenir des crédits de l'Etat.

Aussi, je me dois de reconnaître, monsieur le ministre, que votre budget est un bon budget et qu'il préserve l'essentiel. Toutefois, je me permets de vous indiquer à nouveau que l'agriculture, qui supporte les handicaps du climat, de la topographie et de la nature des sols, souffre énormément. Par des moyens appropriés, vous pouvez la sauver. Et je vous fais confiance.

**M. le président.** Mon cher collègue, vous avez failli battre M. Proriot. (Sourires.)

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur Massat, je vous remercie beaucoup de ce que vous avez dit à la fin de votre intervention. Vos paroles aimables m'encouragent.

La sécheresse ? on fait un report du capital de l'annuité. Cela ne va pas ! Si j'ai bien compris, il faudrait aussi prévoir un report des intérêts. On va regarder !

Vous me dites aussi que les mesures relatives à l'endettement sont insuffisantes et qu'il faudrait faire un peu plus sur le F.A.D.A. Selon les chiffres qu'on me donne, il y aurait 380 dossiers chez vous, et ils seraient à l'heure actuelle au nombre de trent-cinq à être agréés par la commission. Nous regarderons avec vous s'il est possible de l'abonder.

Dernière question qui est très importante pour votre département : c'est l'hydraulique. Je sais combien ce problème préoccupe les agriculteurs de votre département et les responsables de cette agriculture.

Je voudrais vous confirmer, monsieur le député, que l'effort en faveur de la région Midi-Pyrénées reste à la fois modeste et important compte tenu de mes crédits : 35 millions de francs en 1989. Et je vous confirme que la priorité accordée en Ariège à la poursuite des grands réseaux sera maintenue. Le budget pour 1990, qui propose une augmentation de 14 p. 100 de la ligne réservée à l'hydraulique d'intérêt régional - laquelle sera donc portée à 180 millions de francs - ne peut qu'aller dans le sens que vous souhaitez. Je suis prêt, bien sûr, et mes collaborateurs sont prêts à travailler avec vous et avec les responsables de votre département - je crois d'ailleurs que vous avez eu l'occasion de le faire - pour essayer de trouver des solutions aux difficultés spécifiques de votre département. Mais soyez sûr, monsieur le député, que je vous ai entendu et que je suis prêt à rechercher avec vous et avec le préfet de votre département les solutions que l'on pourrait apporter pour adapter à la situation particulière de votre département le dispositif que j'ai annoncé ce soir mais aussi les dispositifs antérieurs.

**M. le président.** Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Roger Lestas.

**M. Roger Lestas.** M. Georges Durand, député de la Drôme, souhaitait poser une question sur l'intensification des programmes d'irrigation, dont je vais donner lecture :

« Monsieur le ministre, je profite de cette occasion pour attirer votre attention et, par votre intermédiaire, celle du Gouvernement, sur l'importance de l'irrigation en notre région, bassin absolument vital dans nos huit départements.

« Certes, une sensible augmentation proposée des crédits de l'Etat en souligne l'intérêt.

« Toutefois, les besoins justifiés sont importants et les crédits de ces dernières années très nettement insuffisants.

« Chez les agriculteurs rhône-alpins, l'impatience est grande ; la rentabilité des terres de nos moyennes et petites propriétés rurales dépende en grande partie d'une adaptation aux cultures que seule l'irrigation autorise. »

Les pages 2, 3, 4 et 5 de la question rédigée par M. Durand justifient sa réclamation.

Je passerai tout de suite aux conclusions, puisqu'elles comportent la justification et l'argumentation de sa demande.

M. Georges Durand conclut ainsi sa question :

« Les crédits prévus au X<sup>e</sup> Plan, même légèrement augmentés, ne correspondent pas, et de loin, aux besoins justifiés de notre agriculture régionale.

« Attendre l'an 2000 pour la solution des problèmes d'aujourd'hui ne peut être admis.

« Aussi, j'interviens très vivement et fermement pour la défense d'une agriculture régionale capable de faire face aux échéances prochaines de la C.E.E. dans la mesure où elle sera efficacement secondée.

« Dans le département de la Drôme, ce ne sont que 16 p. 100 des terres agricoles irrigables qui bénéficient de l'irrigation. Ce chiffre, à lui seul, situe le considérable retard.

« Ce qui est vrai pour la Drôme l'est également pour tous les départements de notre région Rhône-Alpes. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je souhaiterais connaître quelles

sont les mesures que vous avez mises en place dans ce budget et les efforts que vous envisagez de mettre en œuvre à plus long terme pour intensifier les programmes d'irrigation qui permettent à nos agriculteurs, et pas seulement rhône-alpins, de mieux gérer leurs exploitations et, surtout, de mieux supporter les conséquences désastreuses de la sécheresse.

« Par avance, je vous remercie. »

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je vous remercie beaucoup, monsieur Lestas, d'avoir posé cette question au nom de votre collègue de la Drôme.

Il fait partie d'une région dans laquelle je veux que nous « retravaillions » l'ensemble des problèmes de l'hydraulique.

Je vous confirme - et vous serez mon interprète auprès de votre collègue - que j'ai l'intention de demander un travail de réflexion et d'analyse sur l'efficacité des travaux qui ont été faits dans le domaine de l'hydraulique agricole depuis une vingtaine d'années, pour, éventuellement, faire un certain nombre de propositions de redéploiement, de réorientation, voire d'augmentation des crédits. Je souhaite associer à ce travail tous les parlementaires, la commission de la production et des échanges ainsi que la commission des finances, afin que nous étudions ces questions sous tous les angles.

La dernière fois que nous avons eu un grand débat sur l'hydraulique, c'était au début des années soixante, à l'époque où les grandes sociétés d'aménagement se sont modifiées sous l'impulsion du ministre Pisani. Mais vingt-cinq ans se sont écoulés : il faut donc remettre le problème à plat. Je ne fais pas de promesse, je ne dis pas qu'on va augmenter les crédits dans telle ou telle région l'an prochain - ce ne serait pas raisonnable - mais nous devons profiter de ce qui s'est passé cette année pour mener dans toutes les régions de France, surtout dans celles du sud, une réflexion très approfondie sur notre outil d'hydraulique agricole. C'est indispensable. L'agriculture a besoin de gérer et de maîtriser son eau, mais j'aimerais savoir si nous sommes capables de dégager sur place un certain nombre de moyens et de crédits.

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Longuet.

**M. Gérard Longuet.** Je veux parler de la charge excessive pour nos exploitations agricoles du taux de la taxe sur le foncier non bâti.

Cette charge représentait en 1960, il y a près de trente ans, 2,5 p. 100 du revenu brut d'exploitation. Elle atteint actuellement près de 5 p. 100 de ce revenu. Les effets pervers sont considérables pour nos agriculteurs, en particulier pour les jeunes. En effet, l'investisseur a tendance à vendre son capital, compte tenu du poids du foncier non bâti par rapport à ses revenus. La charge à l'hectare du foncier non bâti est en moyenne de 250 à 400 francs par an, soit un bon tiers du revenu du propriétaire. Que fait celui-ci ? Il vend à des gens qui sont obligés d'acheter mais n'en ont pas nécessairement l'intention ni les moyens. Nous sommes ainsi au premier rang européen pour ce type de charge fiscale supportée directement ou indirectement par l'exploitation agricole.

Cette lourde charge foncière à l'hectare aboutit naturellement à privilégier les exploitations intensives, ce qui, dans certains départements comme celui de la Meuse, que j'ai l'honneur de représenter, où les exploitations sont vastes mais la productivité faible, décourage toute activité extensive.

Mais les jeunes agriculteurs posent un problème particulier. Indépendamment du groupe de travail qui doit rendre ses conclusions en 1990, envisagez-vous de prendre contact avec votre collègue de l'économie et des finances pour adapter au monde rural, et en particulier aux jeunes agriculteurs qui s'installent, les mesures d'écrêtement de la taxe d'habitation qui ont été adoptées pour les résidents du monde urbain ? Cet allègement des charges donnerait aux jeunes agriculteurs qui s'installent un ballon d'oxygène et une raison d'espérer. Vous pourriez en prendre la responsabilité - honorable - et nous vous soutiendrions, tant cet objectif est nécessaire.

**M. Francis Geng.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, je crois comme vous que la charge de l'impôt sur le foncier non bâti rend illusoire, dans la plupart des régions

françaises, toute tentative de production agricole, et en particulier d'élevage de type extensif. Ne faisons pas croire aux agriculteurs qu'ils pourraient pratiquer l'élevage extensif - ce qu'ils ne savent au demeurant pas faire, tant du point de vue technique que du point de vue économique - tant que nous n'aurons pas résolu le problème de l'impôt sur le foncier non bâti.

Vous avez devant vous un ardent défenseur de la réduction de cet impôt. Je ne suis cependant pas sûr que cette réduction résoudrait tous les problèmes ; on s'apercevrait sans doute ensuite qu'un certain niveau de technicité est nécessaire. Il faut néanmoins reconnaître que l'actuel impôt sur le foncier non bâti est un encouragement à l'élevage intensif, lequel entraîne les pollutions que nous savons.

Le groupe de travail fera des propositions. Il me semble s'acheminer vers des solutions raisonnables qui pourraient être soumises à la représentation nationale au cours de l'année 1990. Restent les mesures spécifiques qui pourraient être prises en faveur des jeunes. Si nous ne devions pas respecter le principe de l'égalité devant l'impôt, je proposerais presque qu'on avantage les zones les plus menacées par la déprise.

**M. Gérard Longuet.** Il y a bien des exonérations de la taxe professionnelle !

**M. le président.** Je vous en prie : n'engagez pas de conversations !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Jusqu'à présent, nous avons échoué. Mais je suis, je l'ai déjà dit, ouvert, je suis prêt à étudier toutes les idées, tous les projets permettant d'arriver dans de bonnes conditions à une réduction de l'impôt sur le foncier non bâti. Cette réduction est en effet nécessaire si l'on veut que notre territoire soit occupé et que des jeunes s'installent. Je suis donc, monsieur le député, ouvert à vos propositions.

**M. le président.** La parole est à M. Roger Lestas.

**M. Roger Lestas.** Monsieur le président, je poserai cette fois-ci deux questions pour mon collègue Albert Brochard, député des Deux-Sèvres. Vous le voyez : je suis de service ce soir !

**M. Yves Tavernier, rapporteur spécial.** C'est un vrai tour de France !

**M. Roger Lestas.** La première question concerne les maisons familiales rurales. Vous avez déjà répondu sur ce point, monsieur le ministre, et je demanderai à mon collègue de se reporter à vos réponses.

J'en viens donc à la deuxième question de M. Brochard. Sur le plan fiscal, l'agriculture française est nettement surimposée par rapport à ses partenaires de la Communauté européenne. La taxe foncière sur les propriétés non bâties s'alourdit sans cesse puisqu'elle représentait 2,5 p. 100 du revenu brut d'exploitation en 1960, 3,3 p. 100 en 1981 et 4,5 p. 100 en 1988. De même, la transmission des exploitations devient un véritable fardeau pour le repreneur familial. Celui-ci devrait pouvoir bénéficier d'une exonération totale jusqu'à 500 000 francs et de 50 p. 100 au-delà, avec possibilité de paiement différé.

Quant aux agriculteurs qui ont besoin de s'agrandir jusqu'à deux S.M.L., ils devraient être taxés de façon équivalente à ce que paie le locataire qui achète ses terres. Or le locataire qui achète ses terres paie 5 ou 6 p. 100 de frais contre 22 p. 100 pour l'acquéreur qui a besoin de s'agrandir.

Enfin, l'augmentation des cotisations sociales croît beaucoup plus vite que le revenu des agriculteurs. Peut-on espérer, monsieur le ministre, atteindre la parité avec les autres pays de la Communauté européenne avant 1993 ?

**M. Francis Geng.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur Lestas, j'ai l'impression que tous vos collègues ont vu en vous un bon poseur de questions agricoles ! Peut-être en poserez-vous encore quelques autres. En tout cas, je vais vous répondre avec beaucoup de plaisir.

**M. Francis Geng.** M. Lestas est agriculteur lui-même !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je crois le savoir !

Monsieur Lestas, je vous prie de transmettre à M. Brochard les réponses que j'ai déjà faites à des questions concernant l'impôt sur le foncier non bâti et les maisons familiales rurales.

Quant à la dernière question que vous m'avez posée, je ne peux que vous renvoyer au débat que nous aurons sur les cotisations sociales. Il est vrai que les charges de cotisations sociales sont mal réparties entre les agriculteurs, du fait de notre démographie, mais je ne crois pas qu'il soit juste de dire que nos agriculteurs sont plus durement imposés, en ce qui concerne les cotisations sociales ou leur contribution générale, que certains de leurs collègues européens. Les agriculteurs hollandais, en particulier, sont soumis au même système que les autres salariés et subissent des taux de prélèvement considérables.

Il n'en reste pas moins que notre système de cotisations sociales est ressenti comme injuste par les agriculteurs. C'est pourquoi j'espère bien que nous parviendrons rapidement à le modifier.

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Vasseur.

**M. Philippe Vasseur.** Monsieur le ministre, j'avais prévu de vous poser une question concernant les maisons familiales...

**M. Yves Tavernier, rapporteur spécial.** Nous posons tous les mêmes questions !

**M. Philippe Vasseur.** ... mais, après tout ce que j'ai entendu, il va me falloir changer mon fusil d'épaule et improviser.

Après avoir entendu tous mes collègues, je ne peux résister à l'obligation de vous demander si vous avez prévu pour mon département du Pas-de-Calais des mesures d'indemnisations des effets de la sécheresse. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce matin, j'ai exprimé mon inquiétude sur les disparités qui allaient apparaître l'année prochaine dans l'augmentation des cotisations sociales. Nous allons bientôt voter votre budget. Je souhaiterais que vous puissiez nous apporter la précision qui nous manque.

Ne pouvez-vous faire en sorte que la hausse ne soit pas trop brutale, afin de ne pas mettre un certain nombre d'exploitations en grande difficulté et de limiter les effets individuels des augmentations de cotisations sociales ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur Vasseur, la dernière question que vous avez posée est bigrement difficile !

En ce qui concerne les maisons familiales, reconnaissons que l'organisation fédérale marche bien. Vous avez vu : tout le monde y est passé ! (*Sourires.*)

**M. Yves Tavernier, rapporteur spécial.** Mais tout le monde n'a pas posé la question !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Chacun fait comme il veut.

En ce qui concerne votre deuxième question, les agriculteurs ont accès à toutes les aides à partir du moment où le département, en tout ou partie, est déclaré éligible aux prêts calamité. Le dossier de votre département sera examiné le 8 novembre. Je pense qu'il sera bien monté, comme d'habitude, et que les agriculteurs qui ont été effectivement touchés par la sécheresse pourront bénéficier, comme ceux des autres départements, de l'ensemble des aides que j'ai annoncées cet après-midi. En particulier, les éleveurs de votre département, qui sont les plus concernés, pourront avoir accès aux céréales d'intervention.

En ce qui concerne la réforme des cotisations sociales, elle va en effet provoquer un certain nombre d'augmentations très progressives. Les chiffres qui sont avancés sont ceux du terme du processus. Or vous vous rappelez que nous avons prévu un processus relativement long. Il y aura néanmoins dès l'an prochain des augmentations. Nous commencerons, si vous en décidez ainsi, par les cotisations vieillesse. Un certain nombre d'exploitations verront leurs cotisations augmenter parce qu'elles payaient très peu jusqu'à présent.

Lorsque quelqu'un paye une toute petite somme et que celle-ci est multipliée par 50 ou 60 p. 100, il se dit « Mon Dieu ! C'est énorme ! » Il y a effectivement là une difficulté.

Je ne suis pas très favorable à l'idée qui court à l'heure actuelle, selon laquelle il faudrait limiter l'augmentation des cotisations sociales à un pourcentage identique pour tout le monde. En revanche, je suis ouvert - mes collaborateurs sont prêts à travailler dans cet esprit avec les parlementaires qui le souhaitent - à un système visant à écarter l'augmentation des cotisations pour les agriculteurs qui travaillent sur de petites exploitations dont ils tirent un faible revenu.

Mais je sais bien que, pour certaines productions, les cotisations risquent d'augmenter fortement. Il ne faut cependant pas oublier qu'il s'agit de productions agricoles procurant des revenus assez confortables : je les connais bien et il y en a dans ma circonscription. La limitation générale pour tout le monde revient à dire à l'opinion publique : « Nous sommes d'accord pour la transparence, pour la justice sociale, mais à condition que ça ne fasse de mal à personne ! » Et l'idée risque de se retourner contre nous.

Je vous donne acte que vous avez posé une question très importante à laquelle je suis attentif. Je souhaite que nous arrivions à définir, en concertation entre le Parlement et le Gouvernement, un système limitant les effets du basculement d'assiette sur les petits agriculteurs. En effet, je ne voudrais pas que ceux-ci, dont certains ont été sous-imposés, et ont donc sous-cotisé longtemps - mais peu importe, c'est le passé ! - n'acceptent pas cette réforme alors qu'elle est à terme conforme à leur intérêt.

**M. le président.** Pour le groupe du R.P.R., la parole est à M. Pierre Raynal.

**M. Pierre Raynal.** Monsieur le ministre, la politique des quotas et la diminution du cheptel laitier qui s'en est suivie ont eu pour conséquence, dans des régions de montagne telles que la mienne, d'orienter brutalement la production vers le système allaitant.

Il s'agit d'une mutation importante. Elle est lourde de charges d'investissement, d'achats de cheptel, le plus souvent hors de portée pour les agriculteurs, les jeunes en particulier, nombreux chez nous. Aussi est-elle quelquefois accompagnée localement en fonction des régions et des disparités. Des régions riches ou certains départements peuvent attribuer des primes à l'achat de vaches reproductrices tandis que des régions plus pauvres ne disposent pas de ressources suffisantes pour mettre à profit leurs potentialités agricoles. C'est le cas de l'Auvergne et notamment de mon département, le Cantal, qui vient cependant d'accepter de financer un deuxième plan de restructuration laitière. La solidarité nationale doit donc intervenir. Pourra-t-on compter sur elle pour corriger ces distorsions ?

Nous sommes en effet inquiets de constater la diminution des crédits de l'Ofival de 140 millions de francs, juste au moment où l'élevage allaitant et l'engraissement de bovins ont plus que jamais besoin d'un appui substantiel de l'Etat. Sont en baisse également de 10 p. 100 les crédits d'identification permanente et les crédits de lutte contre les maladies des animaux.

Enfin, ne peut-on craindre que la diminution de 23 p. 100 de l'ensemble des crédits du F.A.R. n'affecte la part réservée à l'amélioration génétique ?

Par ailleurs, pensez-vous pouvoir augmenter l'enveloppe des prêts spéciaux élevage et, en tout cas pour les zones fragiles, modifier leur réglementation de manière à permettre la consolidation des prêts à court terme finançant le cheptel d'engraissement ? Plus généralement, comptez-vous mener une politique plus active d'allègement des charges fiscales, notamment sur le foncier non bâti dont on a beaucoup parlé, ou des cotisations sociales, que les agriculteurs de ces régions ont de plus en plus de mal à acquitter ?

Je n'ai pas besoin de vous rappeler les handicaps dont souffrent les pays de montagne. A ceux-ci se sont encore ajoutés cette année les effets désastreux de la sécheresse, aggravés dans mon département par la prolifération des campagnols terrestres, qui ont détruit la totalité des herbages dans plusieurs cantons.

**M. André Lejeune.** Il y a des taupes aussi !

**M. Pierre Raynal.** Concernant cette situation, que nous espérons tous conjoncturelle...

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Raynal !

**M. Pierre Raynal.** Je termine, monsieur le président.

... vous nous avez annoncé des mesures de solidarité importantes. Nous en prenons acte. Puis-je profiter de l'occasion pour vous demander si les dégâts occasionnés par les campagnols seront traités conjointement ?

Enfin, à plus long terme, pouvez-vous nous assurer que les éleveurs de ces régions fragiles disposeront des moyens leur permettant de rattraper leurs retards structurels et de développer les atouts qui sont les leurs ?

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** J'ai l'impression que tout le Cantal agricole a défilé...

Monsieur le député, vous savez que, dans une assemblée laitière, lorsqu'on parle du Cantal, il faut être très prudent. En effet, depuis 1984 - je vois quelques sourires sur ces bancs - le Cantal n'a pas été trop mal servi en termes de références laitières. N'est-ce pas votre sentiment ? Si vous franchissez la frontière et allez voir M. Debatisse dans le Puy-de-Dôme, il vous expliquera ! Je préfère que ce soit un professionnel qui s'en charge !

Le Cantal a donc été remarquablement servi, mais il est vrai que le programme de restructuration laitière de cette année a bien marché dans ce département. Je vous confirme ce que j'ai dit tout à l'heure à l'un de vos collègues : j'espère obtenir - je ne sais pas si je l'obtiendrai - une rallonge de crédits budgétaires afin d'honorer l'ensemble des demandes, dont celles de votre département.

Vous avez également souligné la baisse des crédits de prophylaxie animale. C'est une bonne nouvelle ! Savez-vous pourquoi ils diminuent ? Parce que notre retour communautaire augmente. Pour une fois que nous tirons quelque chose de la Communauté, nous devrions nous en féliciter ! L'ensemble des actions de prophylaxie animale restera constant et même pourra se développer, mais j'y consacrerai un peu moins d'argent parce que j'ai obtenu un retour communautaire plus satisfaisant.

Quant aux campagnols, je vous rassure : le fonds des calamités a même lancé une action de prévention en faveur de votre département, dégageant sept millions de francs pour lutter préventivement contre le développement des campagnols terrestres dans le Cantal.

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Monsieur le ministre, mes inquiétudes concernent essentiellement les zones défavorisées et les zones de montagne ; la faiblesse des crédits qui leur sont destinées est, en effet, inquiétante. Je suis d'accord avec ce que vous avez dit tout à l'heure : il faut maintenir les aides pour compenser les handicaps. Mais alors, pourquoi diminuer les crédits affectés à ces zones ?

Pour lutter contre les conséquences de la sécheresse, nous proposons que les crédits du fonds de calamités agricoles soient augmentés ; nous proposons également le report des annuités...

**M. André Lejeune.** Il ne fallait pas privatiser le Crédit agricole !

**M. Patrick Ollier.** ... des prêts à taux bonifié.

Nous demandons aussi que les mécanismes communautaires jouent pour les céréales et, à titre d'exemple, le département des Hautes-Alpes a besoin de 10 000 tonnes : c'est dire la demande à laquelle vous allez devoir faire face ; vous aurez besoin des 600 000 tonnes que vous nous annoncez.

Nous demandons aussi le déblocage de prêts exceptionnels pour nos agriculteurs. Vous nous avez annoncé que le Gouvernement avait décidé d'accorder 1,5 milliard de francs supplémentaires à ces aides, qui s'élèvent en gros à 5,7 milliards. Bravo !

Dont acte, cette décision va dans le bon sens et, personnellement, je vous en félicite : mais vous n'avez fait que votre devoir en matière de solidarité, monsieur le ministre, comme d'autres gouvernements, et c'est très bien, l'ont fait auparavant, en 1976 ou en 1986 ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Lejeune.** Parlons-en !

**M. Patrick Ollier.** Cela étant, vous réglez en partie, monsieur le ministre, un problème conjoncturel, mais vous ne remédiez en rien à la faiblesse de votre budget et notre jugement, notamment pour les zones défavorisées ne change pas. Cette aide, hors budget pour l'essentiel, ne règle pas les problèmes structurels qui se posent notamment dans les zones défavorisées et dans les zones de montagne. Certes, il faut guérir, mais aussi prévenir, et apporter les crédits nécessaires au moment opportun afin d'éviter d'avoir à aider à l'avenir.

Je pense à l'hydraulique agricole en particulier. Les crédits prévus pour 1990 sont en baisse de 9,1 p. 100. Il n'est pas normal que les crédits prévus pour le F.N.D.A.E. diminuent de 3,4 p. 100.

**M. le président.** Concluez, monsieur Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Je conclus, monsieur le président. Il faut définir véritablement une politique d'exploitation de l'eau : il y va de notre avenir dans des départements comme les Alpes-de-Haute-Provence ou les Hautes-Alpes.

La dotation prévue à l'article 62 pour l'aménagement et les équipements collectifs des zones de montagne - celle qui sert à la petite hydraulique pour l'arrosage par aspersion - est largement insuffisante.

Faute de temps, je n'aborderai ni le problème des quotas laitiers, ni celui du règlement des ovins. Pour finir, monsieur le ministre, je constate que vous étiez ce matin très optimiste quant aux revenus agricoles, trop optimiste, certainement...

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Non !

**M. Patrick Ollier.** Si : trop optimiste en ce qui concerne les zones fragiles qui représentent 33 p. 100 du territoire. Ce sont vos chiffres. Les départements dont je parle ont besoin d'être sortis de la règle commune. Les crédits d'équipement les concernant ne peuvent souffrir des diminutions que vous leur imposez. Je vous demande, monsieur le ministre, d'accorder, par une remise à niveau des crédits qui les intéressent, le soutien dont ces zones défavorisées ont besoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Je vous demanderai d'abréger vos prochaines questions.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je vais essayer de répondre comme il convient à M. Ollier, qui ne veut pas voter le projet de budget - et je crois qu'il a tort (*Sourires*)...

**M. André Lejeune.** Oui, il le regrettera !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... parce qu'un certain nombre de mesures l'intéressent.

Par exemple, les autorisations de programme pour l'hydraulique en montagne augmentent de 14 millions, monsieur Ollier ! Alors, essayez donc de faire avancer vos dossiers ! Je pense que vous aurez, avec ce budget, un certain nombre de satisfactions.

Vous me dites que les mesures concernant la sécheresse ne vont pas bénéficier équitablement à tout le monde. Dans votre département, c'est vrai, il y a un petit problème. Le préfet a constitué, comme doit le faire chaque préfet, un comité départemental d'expertise, composé à la fois de fonctionnaires et de professionnels. S'étant déplacé sur le terrain, le comité a reconnu, en effet, que votre département avait souffert de la sécheresse, pour les céréales de printemps, les prairies, et les alpages, mais surtout en haute montagne, c'est-à-dire dans le Queyras et dans le Briançonnais.

Monsieur Ollier, nous avons reçu ce dossier au mois de septembre, et nous l'avons examiné. Nous avons demandé des compléments d'information et le dossier de votre département repassera devant la commission nationale calamités le 8 novembre. J'espère qu'il sera pris en considération, bien évidemment : je souhaiterais que ce soit le cas de tous vos dossiers, mais je peux vous affirmer - les professionnels peuvent en témoigner - qu'il n'y a eu aucun passe-droit. Nous avons fait les choses très clairement, de manière très limpide. J'espère donc que vos agriculteurs y auront accès.

Quant aux aides à l'agriculture de montagne, elles baissent. Il y a des crédits qui baissent, mais d'autres augmentent, par exemple pour l'indemnité spéciale montagne ou pour la prime au troupeau bovin allaitant. Des mesures sociostructurelles vont être prises.

Monsieur le député, nous faisons ce que nous pouvons, dans des conditions difficiles. Je répéterai maintenant ce que j'ai dit à l'un de vos collègues : oui, il y a les primes, les aides, l'ensemble des mesures qui doivent venir compenser les handicaps naturels dont souffrent les agriculteurs, mais il y a aussi l'organisation économique, la formation et l'orientation de cette agriculture vers des produits de haute qualité. Je crois que c'est un domaine dans lequel nous pouvons vous aider !

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Raynal.

**M. Pierre Raynal.** Monsieur le ministre, je vous prie d'excuser M. Goasduff qui, retenu dans le Finistère m'a demandé de vous lire sa question. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Lejeune.** Il n'avait qu'à venir !

**M. Pierre Raynal.** La dotation globale destinée à financer les offices par produits enregistré une baisse de 3,5 p. 100.

A l'heure du désengagement de la Communauté économique européenne dans les organisations communes de marché, cette diminution apparaît d'autant plus inacceptable que les secteurs de l'élevage ont besoin de consolider leur organisation et leur compétitivité.

Les moyens prévus ne permettront ni de relancer le potentiel de production bovine ni de poursuivre l'adaptation de notre secteur laitier à la politique de contingentement et aux contraintes des marchés.

Il convient donc, au contraire, de conforter les moyens dévolus à l'Onilait pour la restructuration et la modernisation du secteur laitier ; à l'Ofival, pour engager un nouveau dynamisme dans l'élevage bovin et pour consolider un redressement récent du marché porcin qui pourrait être rapidement compromis par les mises en élevage et par les modifications proposées par la C.E.E. pour assouplir le régime à l'importation des viandes porcines.

**M. Jean-Pierre Bouquet.** La question !

**M. Pierre Raynal.** Sur ce dernier point, la France doit d'autant plus s'opposer à cette éventualité qu'elle n'est jamais parvenue à limiter véritablement les importations durant les périodes récentes de crise excédentaire.

Enfin, il convient de renforcer les moyens dévolus à l'Oniflor, pour répondre aux conséquences d'une diversification des productions - qui risque de déséquilibrer le marché des fruits et légumes - et aux effets de la montée en puissance de l'Espagne dans l'approvisionnement des marchés communautaires.

Tout cela est suffisamment grave, monsieur le ministre, pour nous inquiéter. Pouvez-vous nous expliquer quelle démarche a été la vôtre, quel objectif vous avez poursuivi, au travers de ces propositions budgétaires qui, je le répète, ne nous satisfont pas et qui inquiètent les paysans ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, puisque mes orientations budgétaires ne satisfont pas M. Goasduff, et que je me suis déjà longuement expliqué, je ne vais pas me répéter davantage. Il lira le *Journal officiel*. Je me bornerai à deux observations.

D'abord, les crédits des offices, globalement, diminuent légèrement, en effet, parce que nous dépensons moins d'argent pour soutenir les marchés, ce qui signifie que l'on peut faire un petit peu plus pour les mesures d'orientation.

Quant à la répartition des crédits entre les offices, au sein de chaque office, je vous rappelle que vous êtes de ceux qui ont voté une loi créant le conseil supérieur d'orientation agricole, dont c'est la mission. Je respecterai donc ce que vous avez fait, et je consulterai le conseil supérieur d'orientation sur cette répartition !

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Pierre Lagorce.

**M. Pierre Lagorce.** Monsieur le ministre, « la forêt se meurt, la forêt est morte » : ce cri d'alarme poussé par les écologistes du monde entier - et pas seulement par eux - concerne surtout certaines régions tropicales, comme l'Amazonie, où la forêt est détruite de façon massive et sans discernement.

Mais ce cri vaut aussi, et de plus en plus, pour l'Europe, où l'on estimait déjà, dans les années 1960, à 500 millions d'hectares - 15 p. 100 des forêts denses mondiales - la superficie des forêts abattues et non remplacées.

Certes, en France, la situation est, moins préoccupante, mais les pluies acides commencent à attaquer dangereusement nos arbres et les incendies de forêts détruisent chaque année des dizaines de milliers d'hectares, malgré tous les moyens de prévention et de lutte contre le feu dont on dispose - ils sont sans doute quelque peu insuffisants si j'en juge par les polémiques soulevées après les sinistres qui ont ravagé l'été dernier la forêt de Gascogne.

Je profite de cette occasion pour rendre un hommage mérité au courage et à l'efficacité de nos pompiers forestiers : je souhaite qu'ils soient entendus lorsqu'ils demandent à être dotés de tous les moyens nécessaires pour pouvoir accomplir leur tâche dans les meilleures conditions.

Mais si cette question, monsieur le ministre, ne relève pas directement de votre département, il en est une autre, très spécifique, que je voudrais vous poser de nouveau. Elle concerne précisément la forêt girondine, dont je viens de parler : il s'agit des forêts usagères, c'est-à-dire celles qui font l'objet de droits d'usage au bois, des droits existant depuis des siècles.

C'est le cas, par exemple, dans mon département, de la forêt usagère de la Teste de Buch qui couvre 3 800 hectares, spécialement plantés en pins maritimes.

Les usagers de cette forêt protestent vivement contre les lois du 4 décembre 1985 et du 22 juillet 1987, qui remettent en cause leurs droits traditionnels. Ils considèrent cela comme une véritable spoliation et ils demandent l'abrogation de ces lois. Selon la loi du 4 décembre 1985, en effet, « les copropriétaires d'une forêt où s'exercent les droits d'usage peuvent décider d'affranchir cette forêt desdits droits ».

Ces droits séculaires sont pourtant nettement précisés et limités : ce sont, si l'on peut dire, les droits des humbles, des non-possédants, et ils ne concernent que le bois de chauffage et, dans certaines conditions, le bois d'œuvre, strictement réservé à l'usage personnel de ceux qui exercent ces droits, sans aucune possibilité d'en faire commerce.

Abroger les lois précitées, c'est-à-dire l'article L. 224-3 du code forestier, permettrait de dissiper les légitimes inquiétudes de plus de 30 000 usagers menacés de perdre leurs droits et, en même temps, d'assurer la protection et la sauvegarde d'une forêt millénaire inscrite à l'inventaire des sites classés : « zone à conserver et à protéger ».

Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre ? J'aimerais avoir votre sentiment à ce sujet.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, depuis 1985, la nécessité d'une démarche unanime des propriétaires d'une forêt usagère, qui empêchait de régler les droits d'usage, n'est plus requise. L'article L. 224-3 du code forestier a été modifié pour remédier à la situation. La demande des propriétaires est recevable si elle est présentée par une majorité qualifiée d'entre eux seulement. C'est ce que vous contestez.

Je dois vous dire, monsieur le député, que, pour l'instant, l'abrogation de ces dispositions n'est pas envisagée dans la mesure où elle risquerait de nous renvoyer à une situation de blocage antérieur. Néanmoins, j'ai tout à fait conscience de la difficulté que cela entraîne, en particulier dans votre département.

Cela étant, pour en avoir le cœur net, pour en savoir plus long, pour faciliter le dialogue entre les deux parties, pour peut-être les écouter un peu mieux et connaître exactement l'ampleur du problème, j'ai confié à un ingénieur général du greffe une mission en vue de rechercher une solution acceptable par tous. J'espère que, par le dialogue, et peut-être grâce à votre aide, nous y parviendrons.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre-Yvon Trémel.

**M. Pierre-Yvon Trémel.** Monsieur le ministre, je voudrais aborder quelques aspects du dossier « agriculteurs en difficulté ». Mes préoccupations sont également celles de notre collègue Mme Marie Jacq, député du Finistère.

Nous commençons à avoir quelques indications quantitatives sur la mise en œuvre du dispositif d'aide. Auriez-vous des informations sur l'implication des collectivités territoriales, des organisations économiques et des institutions financières dans ce dispositif, depuis sa mise en œuvre ?

L'application se heurte sur le terrain à certains blocages. Deux exemples ont déjà été évoqués. D'abord l'absence ou l'insuffisance de dialogue entre les commissions départementales et les agriculteurs, pour lesquels des mesures de reconversion sont proposées. Ensuite, l'obligation pour les agriculteurs de plus de cinquante-cinq ans, qui pourraient percevoir l'indemnité annuelle d'attente, de suivre une procédure judiciaire. Ne peut-on envisager de prendre des mesures de nature à lever ces blocages, ce qui permettrait de régler bien des dossiers ?

Enfin, parmi les mesures proposées dans le dispositif, figurent des aides à la reconversion professionnelle en faveur des agriculteurs dont la situation n'est pas redressable. Il est prévu que ces agriculteurs puissent faire appel aux mesures du dispositif général mises en place par les directions régionales de la formation professionnelle, les directions du travail ou l'A.N.P.E.

Or nous avons affaire à un public qui doit, sous la contrainte d'événements souvent pénibles, quitter une profession aux caractéristiques très particulières pour se reconvertir souvent dans l'inconnu.

Chez les agriculteurs, il y a une phase de décantation, de préparation psychologique à un nouvel emploi - et elle est vraiment très spécifique. Il n'est pas sûr que le dispositif général puisse vraiment répondre à ces cas particuliers.

Ne peut-on, là-aussi, monsieur le ministre, envisager des actions spécifiques de formation qui associeraient votre ministère, le ministère du travail et les collectivités territoriales, afin de mettre en place une politique de réinsertion vraiment adaptée à ces cas difficiles ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je vous remercie, monsieur le député, de poser une question intéressante. Elle mériterait un vrai débat : j'espère qu'il aura lieu, mais je ne sais pas sous quelle forme on pourrait l'organiser. Je tiens à vous faire savoir que je suis prêt à venir devant l'une ou l'autre de vos commissions, pour discuter beaucoup plus longuement d'un bilan systématique de bientôt dix-huit mois de fonctionnement des commissions des agriculteurs en difficulté.

A ce jour, un peu plus de 30 000 agriculteurs se sont faits connaître à l'ensemble des commissions des agriculteurs en difficulté. Est-ce à dire qu'il y a moins d'agriculteurs en difficulté qu'on ne le pensait ? Est-ce à dire qu'il est très difficile pour un agriculteur, malgré les moyens mis en place, de se déclarer dans cette situation ? Je crois, malheureusement, que tel est plutôt le cas.

Quatre régions représentent plus de la moitié des 30 000 dossiers recensés : la Bretagne, les Pays de la Loire, la région Centre et l'Auvergne. Voilà où sont les difficultés ! L'état d'avancement des dossiers est très inégal : actuellement, à peu près 10 000 dossiers ont subi l'enquête préalable. Celle-ci a donné des résultats extrêmement intéressants, en permettant d'individualiser un certain nombre de mesures.

Quant à l'aide des collectivités locales, monsieur le député, elle a bien suivi. Les conseils généraux ont fourni déjà, à ce stade, plus de 18 millions de francs et l'ensemble des organismes professionnels, 16 millions de francs.

Nous constatons certaines difficultés, en particulier pour les exploitations irredressables et pour la reconversion. Je m'en suis entretenu, ce qui ne m'est pas très compliqué géographiquement, avec mon collègue Jean-Pierre Soisson. Nous sommes tout à fait disposés à imaginer des systèmes associant la formation professionnelle générale à ce système-là, en essayant d'examiner la situation département par département.

Mais le plus frappant dans le bilan que nous avons dressé - je suis d'ailleurs prêt à le fouiller davantage avec vous - est que les situations sont extraordinairement différentes selon les départements. Certains ont d'ores et déjà traité la totalité de leurs dossiers, grâce à une reconversion, à

une aide, à une renégociation des prêts ou des cotisations sociales en retard. Et les agriculteurs sont repartis, je l'espère, d'un bon pied.

Dans d'autres départements, on me disait qu'il y avait des agriculteurs en difficulté, que le Gouvernement ne faisait pas son travail, qu'il n'y avait pas assez de crédits... J'ai appris l'autre jour que, dans un département, dont je tairai le nom, quinze dossiers seulement avaient été étudiés à cause d'un petit frottement, d'un problème « d'amour propre », entre les organisations professionnelles. Figurez-vous qu'une très importante organisation a décidé de ne plus siéger - alors on ne sait plus si on réunit, si on ne réunit pas...

Pour ma part, je vais réunir toutes les D.D.A. et tous les préfets pour dresser un bilan de la procédure « agriculteurs en difficulté », et je vais publier ce bilan. Je vais établir une liste des départements, en expliquant quels sont ceux qui ont fait leur travail et ceux qui ne l'ont pas fait.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Ensuite, les agriculteurs jugeront. Que chacun prenne sa part de responsabilité. Le système est très décentralisé. Dans les départements où il y a cohérence et volonté de s'en sortir, où règne le sentiment qu'il y a « quelque chose à faire », les choses vont vite. Dans d'autres, les dossiers traînent.

Il faudra que l'on sache ce qui se passe. Pour que tout soit encore plus clair, je suis prêt à venir dresser ce bilan systématique devant la représentation nationale.

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.

**M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.** Monsieur le ministre, je ne vous apprendrai rien en vous disant que les conséquences prévisibles de l'acte unique européen, conjuguées aux effets de la quatrième Convention de Lomé, si elle devait se conclure conformément aux négociations en cours, aboutiront, à terme, à la mort de nos agricultures.

Vous n'êtes pas non plus sans savoir que ces agricultures, qui présentent d'évidents déséquilibres structurels, ne cessent de se dégrader, sans réelles perspectives de redressement.

Malheureusement, en l'absence d'objectifs clairement définis par le Gouvernement, l'Office de développement de l'économie agricole des D.O.M., loin de jouer le rôle pour lequel il a été créé, se contente de distribuer des subventions.

Nous savons, monsieur le ministre, qu'un groupe de travail élabore actuellement, à votre demande, des propositions en vue d'une réforme de l'O.D.E.A.D.O.M. Nous en prenons acte.

Pour la troisième fois consécutive, en 1990, le budget de l'O.D.E.A.D.O.M., à la différence de celui des autres offices, sera reconduit sans aucune augmentation.

Or, selon les estimations dont nous disposons actuellement, 120 millions de francs au moins seraient nécessaires à la conduite - et à la réussite - d'un plan de développement. Compte tenu de la réflexion en cours et des perspectives de changement dans les orientations de l'O.D.E.A.D.O.M., nous comprenons l'inutilité d'une augmentation immédiate du budget.

Mais si nous acceptons, en toute confiance, de voter ce projet de budget, pouvez-vous prendre l'engagement, monsieur le ministre, qu'au cours de l'année 1990, les crédits alloués à l'Office seront substantiellement réévalués dès que son rôle sera clairement défini et accepté par les parties concernées ?

Monsieur le ministre, nous voulons savoir si, à l'aube du grand marché européen, le Gouvernement est prêt à offrir à l'agriculture des D.O.M. non des promesses, mais les moyens d'affronter dans les meilleures conditions possibles cette étape décisive pour nos économies.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, je vous remercie de votre question. Ce soir, grâce à vous, on dira tout de même un mot de l'agriculture des D.O.M. !

C'est vrai, j'ai demandé au conseil supérieur d'orientation de mener avec les fonctionnaires et les professionnels une réflexion sur l'agriculture dans les D.O.M., les propositions qu'il faudrait faire et les modifications à apporter au fonctionnement de l'O.D.E.A.D.O.M. Nous devons d'ailleurs en discuter lors de notre prochaine réunion du C.S.O. J'espère

que nous allons voir se dégager un certain nombre d'orientations, d'axes de développement sur lesquels nous pourrions conclure avec les représentants de l'agriculture une espèce de contrat, d'engagement réciproque. Selon son contenu, selon les orientations choisies, selon ce que voudront faire les responsables de l'agriculture des D.O.M., nous réexaminerons les moyens dont doit disposer l'O.D.E.A.D.O.M.

Pour l'instant, c'est au C.S.O. qu'il appartient de se prononcer mais je suis ouvert à cette perspective sur des projets clairement identifiés, clairement définis, et je crois, monsieur le député, que cela correspond aussi à votre orientation.

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Monsieur le ministre, j'aurais bien voulu moi aussi vous interroger sur les maisons familiales rurales, mais je crois que vous avez déjà donné...

**M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial.** Non, non ! (Exclamation et rires sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Bruno Bourg-Broc.** Ma question concerne d'une manière plus générale le personnel des établissements d'enseignement agricole.

Les conditions de travail des personnels A.T.O.S. sont très mauvaises en raison, notamment, de la faiblesse de leurs effectifs. A diverses reprises, vous vous êtes engagés à régler un certain nombre de problèmes les concernant, mais vos promesses n'ont pas été suivies d'effet, ou peu suivies d'effet. Il en va ainsi de la parité avec l'éducation nationale, qui n'a progressé que pour les seuls enseignants, avec la création de 35 postes. Mais rien pour les A.T.O.S.

La loi de 1984 étend la vocation de formation initiale des lycées à d'autres missions d'animation et de développement. Alors pourquoi les moyens nécessaires n'ont-ils toujours pas été accordés ?

J'ajoute que les personnels A.T.O.S. assurent de ce fait des heures supplémentaires qui ne sont pas rémunérées et qui doivent donc être récupérées. En fait, c'est impossible en raison de la faiblesse des effectifs et de l'ampleur des missions qui leur sont confiées. Ne pourriez-vous pas envisager à leur intention la création d'une prime spécifique ? Vous vous êtes engagé à diverses reprises à ouvrir des crédits en faveur de leur formation continue, mais, là encore, il y a divorce entre ce que vous déclarez et ce qui est fait.

Je veux également parler des surveillants titulaires. Ils sont cinquante en France. Ne pourrait-on pas envisager de les intégrer dans le corps des chefs de pratique en catégorie B ?

Enfin, dernière catégorie de personnels sur laquelle je voudrais attirer votre attention, ceux qui enseignent dans les centres de formation professionnelle pour adultes. Dans le budget de cette année, cinquante postes avaient été ouverts, avec votre engagement de poursuivre cette mesure par tranches de nouvelles ouvertures. Je ne crois pas que dans le budget pour 1990, il en sera créé. Si les crédits destinés à l'enseignement agricole progressent davantage que ceux de l'éducation nationale, toutes ces « petites choses » que je viens d'énumérer viennent amoindrir la portée de cette politique, et la ternir.

**M. le président.** Il vous faut conclure.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Il me serait agréable, monsieur le ministre, d'obtenir de votre part quelques précisions sur la situation et l'avenir de ces catégories de personnel.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, je vais essayer de vous être agréable, d'autant plus que je suis toujours content lorsque je vois que, de ce côté-ci de l'hémicycle, le vôtre, on s'intéresse autant aux personnels de l'enseignement public...

Pour les personnels A.T.O.S., j'ai déjà répondu. On ne peut pas dire que leurs heures supplémentaires ne sont pas rémunérées. En revanche, je peux vous préciser qu'il existe des crédits en faveur de leur formation continue. Ces crédits sont en progression et je continuerai à appliquer l'accord cadre de la fonction publique sur ce point.

S'agissant des surveillants titulaires, vous avez raison, un problème se pose. La négociation est engagée, les perspectives ouvertes. Est-ce qu'un arrivera à une solution du type de celle que vous suggérez ? Je n'en suis pas sûr. Mais je

vous signale que le ministère de la fonction publique a ouvert une négociation sur l'ensemble de la catégorie B, et je crois qu'on pourrait trouver une solution.

En ce qui concerne les postes gagés des C.F.P.P.A., je vous confirme, que les cinquante postes créés seront pourvus en 1990 au titre de 1989, que les discussions techniques sur l'application sont en bonne voie. La preuve en est qu'une réunion se tient demain matin.

La poursuite sera envisagée dans le budget de 1991 mais je vous remercie de vous préoccuper de ce personnel qui le mérite largement parce que c'est l'un de ceux qui fait fonctionner notre enseignement agricole.

**M. le président.** La parole est de nouveau à M. Bruno Bourg-Broc.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Je voudrais poser une question à mon collègue M. Claude Dhinnin retenu dans sa circonscription.

M. Dhinnin a été l'auteur d'un rapport en 1981 analysant les forces et les faiblesses de l'horticulture ornementale française. Depuis, d'autres rapports se sont succédé qui non seulement ont repris et amplifiés le constat des carences de la politique horticole française mais aussi énuméré les dispositions à prendre pour y porter remède.

Décidés à prendre en mains leur destin, les professionnels français ont élaboré au sein du conseil de direction de l'O.N.I.F.L.H.O.R. un ensemble de propositions dont la synthèse est aujourd'hui connue sous le nom générique de « stratégie de développement de la filière horticole française ».

Les propositions tendant toutes à atteindre un seul et même objectif : le positionnement de l'horticulture française sur un créneau qualitatif supérieur à la moyenne communautaire.

En vue de réaliser cet objectif général, quatre grands axes ont été définis : l'installation de nouveaux entrants et de jeunes, l'appui technique aux entreprises, l'aide financière aux entreprises et le regroupement de l'offre et le partenariat.

Cependant, et compte tenu du temps qui devra être désormais consacré à la mise en place des moyens définitifs au service de cette stratégie, il est nécessaire que les pouvoirs soutiennent l'action des professionnels par l'affichage d'une volonté politique marquée en faveur du développement de l'horticulture française. Cette volonté politique devra notamment s'attacher à combler deux handicaps cruciaux de ce secteur vis-à-vis de la concurrence étrangère, le poids des dépenses énergétiques dans les comptes des entreprises et l'insuffisance de l'encadrement technique mis à leur disposition.

Il conviendrait donc, d'après notre collègue M. Dhinnin, que deux mesures soient prises immédiatement : la possibilité de récupérer intégralement la T.V.A. sur le fioul domestique, que les entreprises ne récupèrent actuellement qu'à 50 p. 100 ; le doublement de l'effectif des agents de développement horticole spécialisés puisqu'il n'y en a que trente-neuf pour 14 500 entreprises en France contre plus de cent pour 22 000 entreprises au Pays-Bas, par exemple.

Merci, monsieur le ministre, de bien vouloir répondre à la question de M. Dhinnin.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Ah, monsieur Bourg-Broc, quel dommage que nous n'ayons pas beaucoup de temps, parce que je vous aurais répondu longuement ! Je suis très soucieux de ce secteur, auquel je suis très attaché. J'ai déjà discuté de cette question avec M. Dhinnin qui est un spécialiste, et son rapport a été très important. Moi, je suis prêt à soutenir l'horticulture française, plus précisément à passer contrat avec elle. Mais si ses représentants commencent à me dire qu'il faut que nous remplissions certaines conditions pour qu'elle se développe, ça alors ! Parce que, quel cataclysme ! Comment se fait-il que nous importions pour plusieurs milliards de francs de fleurs coupées alors que nous possédons la Côte d'Azur ?

Alors, quand elle m'aura fait des propositions sérieuses d'organisation avec un fonctionnement sur des marchés physiques, un système de facturation clair et accepté par tout le monde, un système de commercialisation calqué sur le modèle hollandais ou sur un autre - cela m'est égal, je ne pense pas nécessairement à adapter en France le système des *veiling*s - à ce moment-là je serai prêt à contracter avec la profession.

Mais tant que je n'aurais pas cet ensemble de propositions venant de professionnels prêts à faire un effort et à revoir annuellement les engagements respectifs, c'est-à-dire les aides de l'Etat mais aussi ceux qu'ils auront fait de leur côté, je crois que, malheureusement, nous serons toujours importateurs de fleurs qui, pourtant, ne sont pas tellement compétitives, pour diverses raisons. On prétend que les Hollandais ne paieraient pas de cotisations sociales. En tout cas, il sont supérieurement organisés sur le plan commercial et ils pensent d'abord à leurs marchés plutôt qu'à leurs difficultés ou qu'à la baisse de leurs charges.

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Monsieur le ministre, je veux parler des crédits en faveur de la montagne, en particulier en matière d'aménagement rural. La montagne est pénalisée par la diminution des efforts de l'Etat.

Cet après-midi, vous avez expliqué le contraire avec beaucoup de talent et vous étiez d'ailleurs tout à fait convaincant. Moi, je préfère m'en tenir aux chiffres, et ils sont, hélas ! tout à fait inquiétants.

Pour les bâtiments d'élevage, sujet tout à fait important pour nos zones, la chute des crédits sera de 20 p. 100, et il semble que les 20 millions de francs supplémentaires décidés à la conférence agricole en février 1988 ne seraient pas reconduits en 1990 ; pour les actions spécifiques en zones défavorisées, la baisse sera de 5 p. 100. Ces crédits sont notamment affectés à des actions de promotion des produits alimentaires de montagne. Les crédits pour l'aménagement et l'équipement collectif en zones de montagne que l'on appelle « aménagements pastoraux » - article 62 - seront très largement insuffisants, d'au moins 10 millions de francs.

On ne peut donc que constater un désengagement sur tous les fronts dans les zones défavorisées, les zones fragiles, en particulier dans les zones de montagne, alors que leurs difficultés appellent une politique dynamique, une politique d'aménagement et de développement qui tienne compte d'une adaptation des cotisations sociales aux conditions réelles de l'exercice de la profession.

Je souhaite être rassuré aussi en ce qui concerne la pluriactivité, et j'attends avec impatience notre débat très prochain du mois de novembre pour qu'elle soit officialisée. Mais je n'ai pas le temps de détailler ces problèmes, monsieur le président, et je n'irai pas plus loin.

Ces zones défavorisées doivent, de plus, subir une fiscalité inadaptée qui touche l'ensemble de notre agriculture. Je veux parler du foncier non bâti. A l'heure de la construction européenne, la charge foncière supportée par l'agriculture française est de loin la plus importante de tous les pays de la C.E.E.

**M. Pierre Métais.** Non !

**M. Patrick Ollier.** On l'a entendu, mais il est bon de le répéter lorsqu'il s'agit de ces zones. *(Interruption sur les bancs du groupe socialiste.)*

J'estime, monsieur le président, que ce sujet est assez important pour qu'on puisse y passer quelques minutes de plus...

**M. André Lejeune.** Non, justement. C'est une question !

**M. le président.** Non, non, monsieur Ollier.

**M. Patrick Ollier.** ... d'autant plus que je suis le dernier orateur de mon groupe et que je n'ai pas abusé de mon temps de parole !

**M. le président.** Vous concluez, monsieur Ollier !

**M. Patrick Ollier.** Je vais conclure !

Vous avez laissé parler sept minutes M. Massat tout à l'heure...

**M. le président.** C'est inexact !

**M. Patrick Ollier.** Je parle depuis à peine deux minutes.

**M. le président.** C'est inexact, monsieur Ollier. Vous devez respecter la règle du jeu qui consiste à poser une question et non pas à en poser vingt-cinq !

Alors, concluez !

**M. Patrick Ollier.** Il faut donc nous proposer rapidement, monsieur le ministre, une réforme ambitieuse et échelonnée dans le temps pour le foncier non bâti.

Notre département des Hautes-Alpes est dans l'attente du nouveau zonage défini sur le plan européen et j'espère que vous nous défendrez, car je puis vous assurer que, lorsqu'on agit et qu'on travaille dans l'agriculture au-dessus de 1 100 mètres, les conditions ne sont pas les mêmes que partout ailleurs, et il est vraiment nécessaire de pouvoir nous aider.

Donc, je souhaite obtenir votre soutien pour nos zones de montagne. Je souhaite surtout que vous engagiez réellement une vraie politique dynamique d'aménagement rural.

**M. André Lejeune.** On ne vous a pas attendu pour le faire !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Rassurez-vous, monsieur Ollier, je défendrai votre dossier même si vous critiquez mon budget !

**M. André Lejeune.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Il faut bien que vous le critiquiez, quand même, sur quelques points !

**M. André Lejeune.** Vous êtes bien trop gentil !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Vous êtes un peu embêté, tout de même ! Vous allez fouiller dans les petits recoins pour voir si vous pourriez trouver quelque chose à me reprocher ! Vous avez pris un coup cet après-midi, hein ? *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)* Il n'est pas mal, mon dispositif sur la sécheresse ? *(Même mouvement.)* Il va falloir que vous alliez expliquer à vos agriculteurs que vous ne l'avez pas voté !

Je comprends que vous cherchiez. Vous avez raison. Mais je vais quand même vous répondre parce que, moi aussi, je suis allé regarder dans les petits coins.

L'aide aux bâtiments d'élevage, vous savez de combien elle sera l'an prochain ? De 97 millions de francs. Ça ne sera pas mal ! Et puis, c'est très démultiplicateur, et ça permet en effet de moderniser. Mais, dites-moi : il y a combien de temps que cette aide existe ? Vous êtes jeune dans le métier, vous le savez. Elle existe depuis déjà vingt ans ! Alors, on ne va pas refaire une deuxième série de bâtiments d'élevage. Un jour ou l'autre, il y en aura un peu partout, ils auront été partout modernisés. Il sera normal alors que l'aide diminue et qu'on passe à autre chose.

L'aide, très difficile, très coûteuse, à la mécanisation agricole ? En 1988, la dotation budgétaire était de 22 millions, en 1989 elle est de 30 millions. Où voyez-vous que ça diminue ? Je trouve que là vous faites un peu fort. Enfin, vous me cherchez des noises !

**M. Patrick Ollier.** Il y a l'inflation.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Ne vous inquiétez pas. Il va y avoir quelque chose de nouveau pour les agriculteurs de montagne : ils vont être éligibles à un certain nombre d'aides nouvelles en provenance des fonds structurels communautaires. Il faudra aussi que nous montions des dossiers, monsieur Ollier, et je vous signale que le ministre qui aura sans doute bouclé ce paquet d'aides socio-structurelles dont bénéficieront les agriculteurs de montagne, c'est celui dont vous dites que le budget est insuffisant.

Je vous remercie. *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Gaston Rimareix.** M. Ollier est K.O. une deuxième fois !

**M. le président.** La parole est à M. Jean de Gaulle.

**M. Jean de Gaulle.** Le système actuel de financement de l'élevage bovin pose un réel problème de compétitivité dans le secteur de l'engraissement. Vous savez, en effet, que les engraisseurs qui achètent de jeunes bovins ont recours, pour financer ces acquisitions, à des prêts à court terme dont les taux non bonifiés sont de l'ordre de 10 p. 100. La solution de la bonification de ces prêts à court terme n'ayant pas été retenue, il apparaissait que le problème pouvait être résolu par la consolidation desdits prêts en prêts bonifiés. Cela supposait deux mesures.

D'une part, la modification du décret de 1985 relatif aux prêts spéciaux à l'élevage ; d'autre part, la mise en place d'une enveloppe spécifique de prêts spéciaux à l'élevage

bovin, qui avait été, je crois, évaluée à environ 400 millions. Dans le souci d'aider les engraisseurs à renforcer leurs fonds propres, entendez-vous effectuer le plus tôt possible les modifications réglementaires qui s'imposent pour permettre la consolidation des prêts à court terme? Allez-vous décider d'une enveloppe spécifique ainsi que le requiert l'urgence de la situation?

Enfin, pour que ces mesures aient une réelle efficacité sur le terrain, autrement dit, pour que puisse en bénéficier l'engraisneur qui aura affecté une bonne partie de son encours à la construction de bâtiments, entendez-vous définir un plafond d'encours spécifiques à l'acquisition du cheptel bovin?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, j'ai répondu souvent, et longuement, mais je dois aussi vous répondre.

En 1985, un premier pas avait été franchi pour ce qui concerne les prêts spéciaux d'élevage puisqu'on avait étendu le bénéfice des prêts spéciaux d'élevage qui n'étaient alors ouverts que pour le cheptel reproducteur au financement des accroissements de cheptel.

Cette année, nous avons continué et, en accord avec le ministre des finances, nous avons accru sensiblement l'enveloppe - de 200 millions de francs - et je poursuis les discussions avec le ministre des finances, dans le but d'offrir aux éleveurs qui le souhaitent des possibilités de consolidation des prêts à court terme, ce que vous m'avez demandé, utilisés pour le financement des animaux à l'engraissement avec des P.S.E.

Mais on doit noter - il faut tout dire aux éleveurs - que ce dispositif qu'ils réclament, dont vous venez de vous faire l'interprète compétent, demandera un effort aux éleveurs, en les incitant à capitaliser. Je crois donc que nous avons encore intérêt à discuter avec les organisations professionnelles avant de mettre sur pied le dispositif définitif. Mais, sur le fond, je suis d'accord avec vous. Il faut que nous encourageons le développement de notre élevage bovin, mais à la condition que nous le maîtrisons correctement, à la condition aussi que nous soyons, les uns et les autres, très sérieux et très exigeants à l'égard de nos producteurs en matière de qualité.

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Schreiner.

**M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin).** Monsieur le ministre, dans le cadre du chapitre 44-53 concernant la dotation aux offices par produit, je voudrais insister sur la nécessité de maintenir les crédits suffisants en faveur de l'Onilait. En effet, certains départements, comme ceux de l'Alsace, disposent encore de petits producteurs, souvent âgés, susceptibles de céder leurs références laitières à d'autres producteurs en voie d'installation ou soucieux de moderniser leur élevage de dimension moyenne.

Il serait donc souhaitable de renouveler les programmes de restructuration laitière par incitation à la cessation d'activité.

Par ailleurs, je voudrais insister sur la nécessité de corriger certaines anomalies dans l'évaluation des quotas des entreprises, certaines ayant été indûment pénalisées par la situation géographique de leurs livreurs ou par l'application abusive du programme de rachat de quotas engagé par la C.E.E. en 1986-1987. Je tiens à vous signaler que c'est particulièrement le cas dans le département du Bas-Rhin.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je vous remercie, monsieur le député. Votre demande pourra être transmise aux professionnels qui siègent au C.S.O., lorsque nous parlerons de la répartition entre les offices. En tout cas, nous essaierons d'en tenir compte.

Je crois que l'Onilait est relativement bien doté, qu'il a, en effet, des situations d'entreprise difficiles à gérer, mais que, dans l'ensemble, les choses se sont plutôt bien passées.

Si vous le souhaitez, vous ferez connaître à l'un de mes collaborateurs la demande précise qui s'est manifestée dans votre département et nous essaierons de trouver une solution.

**M. le président.** Pour la dernière question, la parole est à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Monsieur le ministre, je vous pose cette question au nom de M. Lepercq qui est retenu dans sa circonscription. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'accord intervenu le 25 septembre dernier sur le règlement de base qui régira la nouvelle organisation du marché communautaire de la viande ovine ne cesse d'inquiéter les éleveurs quant à leurs perspectives d'avenir. Un vif mécontentement s'est manifesté à l'annonce du nouveau quota de viande ovine accordé à la Nouvelle-Zélande. Ce contingent, fixé à 200 000 tonnes, n'apporte aucune restriction réelle de quantités puisqu'en 1988 ces importations se sont élevées à 120 000 tonnes.

De plus, de nombreuses règles importantes restent à préciser.

Ainsi, les Britanniques bénéficient d'un système monétaire qui n'est pas intégré à celui de l'Europe et qui leur permet donc de conserver, par moments, une position dominante de concurrence. C'est inadmissible!

Les stabilisateurs budgétaires ne doivent pas paralyser notre production qui non seulement est déficitaire, mais ne cesse de chuter alors que notre consommation, elle, augmente.

Le stockage privé suscite de grandes inquiétudes quant au risque de perte de qualité et de chute des prix de la valeur unitaire.

Enfin, ne pourrait-on pas, comme c'est déjà le cas pour le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Espagne, supprimer la taxe foncière sur le foncier non bâti?

Des mesures compensatoires doivent être adoptées car le maintien de la production ovine reste vital pour les régions qui ne possèdent pas d'autres moyens d'existence.

Sur ce grave problème, M. Lepercq et moi-même aimerions, monsieur le ministre, que vous nous fassiez part de la position du Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je ferai part de la position du Gouvernement et de ce que j'ai envie de dire non pas à M. Ollier, qui est un jeune parlementaire, mais à M. Lepercq qui, me semble-t-il, était déjà député en 1973. Cela signifie vraisemblablement qu'il a appuyé le gouvernement qui, en 1979 - M. Guélic en sait quelque chose - a conclu cet horrible accord ovine que les éleveurs français ont détesté pendant dix ans parce qu'il faisait la part trop belle au Royaume-Uni. Vous voyez ce dont il s'agit?...

**M. André Lejeune.** Ils ont la mémoire courte!

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** M. Lepercq a donc soutenu ce gouvernement et il vient maintenant me reprocher d'avoir transformé le règlement ovine. Vous lui direz, monsieur Ollier, que je trouve dommage qu'il n'ait pas été là parce que je lui aurais expliqué, en long et en large, ce que je pense de ce genre de position!

Ce règlement a été arrêté en 1979 dans des conditions catastrophiques, et le ministre de l'agriculture de l'époque n'y était pas pour grand-chose, parce qu'il avait été contraint de le conclure pour d'autres raisons. Pendant dix ans, on a dit qu'il était détestable pour les producteurs français parce que les Britanniques bénéficiaient d'une prime variable à l'abatage qui constituait une distorsion de concurrence inacceptable.

Cette prime variable à l'abatage existe-t-elle encore? Non! Je l'ai fait disparaître.

On a dit encore que c'était un scandale parce que les producteurs percevaient des primes différentes selon les régions et que certains étaient avantagés, en particulier ceux du Sud. Ah! les Espagnols ont des conditions sociales bien meilleures que les nôtres, ils ne paient pas d'impôt foncier ni de charges sociales, ils ont toutes sortes d'avantages et en plus ils touchent une prime plus forte que la nôtre: quel scandale!

Qu'en est-il aujourd'hui? Il n'y a plus de zone géographique dans le nouveau règlement que j'ai fait adopter.

Et que n'a-t-on pas dit sur la Nouvelle-Zélande! Moi, j'ai stoppé les importations néo-zélandaises au niveau qu'elles ont atteint, ce qui signifie que toute augmentation de la consommation européenne sera à la disposition des producteurs européens.

Enfin, j'ai obtenu, grâce à ce règlement, une nouvelle organisation du marché. Il y a désormais un seul marché de la viande ovine, alors que jusqu'à présent il y en avait trois. Il distingue deux types de primes, l'une sur les agneaux lourds et l'autre sur les agneaux légers. C'est un système beaucoup

plus rationnel. Comment des gens qui avaient soutenu l'ancien système osent-ils me faire un tel procès avant même que le nouveau ne fonctionne ?

Je n'admets pas ce procès ! Je n'admets pas cette critique parce qu'on refuse de donner des informations aux producteurs !

**M. André Lejeune.** Exactement !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je le dis un peu vivement, monsieur Ollier. Vous transmettez ma réponse à M. Lepercq et j'attends de pied ferme tous les parlementaires qui ont soutenu le gouvernement de 1979 pour voir s'ils auront le courage de m'expliquer en quoi le nouveau règlement est plus mauvais que le précédent !

Bien sûr, les organisations professionnelles s'inquiètent. On s'inquiète toujours du nouveau. Mais elles sont maintenant à égalité de chances. Qu'on les aide à organiser des filières plus efficaces et elles tiendront le coup. Mais, désormais, il n'y a plus de différenciation entre les systèmes de production.

Bien sûr, dans un marché comme celui que nous préparons, il y aura de la concurrence. Mais je crois que nos éleveurs sont parfaitement capables de l'affronter pour peu qu'on fasse l'effort de les informer et qu'on ne dénigre pas *a priori* l'action du ministre actuel, pour des raisons qui n'ont vraisemblablement pas grand-chose à voir avec la production ovine. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Agriculture et forêt ».

#### ÉTAT B

##### *Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 172 477 515 ;

« Titre IV : 843 714 319. »

#### ÉTAT C

##### *Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

###### TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 116 200 000 ;

« Crédits de paiement : 47 180 000. »

###### TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 408 200 000 ;

« Crédits de paiement : 564 580 000. »

Sur le titre III de l'état B, MM. Jean Briane, Poniatowski, Geng ont présenté un amendement, n° 45, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 20 000 000 francs. »

La parole est à M. Jean Briane.

**M. Jean Briane.** Monsieur le ministre, au moyen de cette réduction des crédits, puisque la procédure parlementaire ne me laisse pas le choix, je voudrais vous proposer deux mesures qui s'inscrivent exactement dans la ligne des propos que vous avez tenus lors de la conclusion du colloque que j'ai organisé à l'Assemblée nationale le 19 octobre sur la filière bovine.

Vous nous avez dit qu'il fallait à tout prix s'engager dans une politique active en faveur de la qualité. Je vous propose d'abonder le chapitre 44-50 afin de soutenir l'amélioration génétique.

Vous savez qu'au cours des deux années précédentes, de 1986 à 1988, nous avons assisté à un désengagement de l'Etat dans le financement des opérations d'amélioration génétique. Grâce à vous, je le reconnais, les crédits publics ont été stabilisés en 1989 et je vous en félicite. Cependant, ils l'ont été en volume, pas en valeur.

Pour préserver la cohérence et la rigueur de l'organisation nationale de la sélection animale et pour accentuer nos efforts, il serait nécessaire de dégager des moyens supplémen-

taires en maintenant au moins les crédits en francs constants. Je vous invite donc, sur cette enveloppe théorique de 20 millions de francs, à inscrire 8 millions de francs au chapitre 44-50.

La seconde mesure m'a également été inspirée par vos propos. Lors de cette même journée, vous nous avez dit : « Les difficultés de l'extensification ne sont pas minces et nous ne les connaissons pas puisque l'extensification ne fait pas partie de notre tradition. »

Vous avez ajouté : « La recherche et le développement ont été beaucoup plus mobilisés depuis quarante ans pour la production intensive de fourrage que pour les problèmes agronomiques posés par l'extensification de la culture de l'herbe. »

Enfin, vous avez concilié sur ce sujet en nous déclarant : « Ce qui devra être entrepris à votre demande avec les instituts techniques dans le domaine de la recherche et du développement, j'y suis prêt. » Vous avez même précisé : « Peut-être est-ce le bon moment pour que nous en discutons, si vous voyez ce que je veux vous dire. »

Vous ne pourrez pas prétendre, monsieur le ministre, que je ne vous écoute pas et que je ne retiens pas vos conseils ! C'est pourquoi je vous propose d'augmenter les crédits du chapitre 44-53 de 12 millions de francs. Ces crédits pourraient être octroyés à l'I.T.E.B. pour mener les recherches que vous appelez de vos vœux. J'ajoute que ces fonds seraient les bienvenus, car vous savez mieux que moi que l'I.T.E.B. est en proie à des difficultés de trésorerie.

Nous attendons des propositions constructives de votre part. J'avais eu la naïveté de croire qu'en répondant tout à l'heure à ma question, vous alliez peut-être nous les soumettre. De même, j'avais eu la naïveté de croire que la majorité de notre assemblée aurait pu s'associer à cet amendement. Chacun y aurait trouvé son compte.

Monsieur le ministre, j'attends votre réponse.

**M. le président.** Auparavant, nous allons consulter la commission. Qu'en pense-t-elle, monsieur le rapporteur spécial ?

**M. Yves Tavernier, rapporteur spécial.** Quel aveu que cet amendement ! C'est le seul qui nous soit proposé, monsieur le ministre, ce qui montre à l'évidence que votre budget est bon.

Au reste, cet amendement me paraît bien curieux. La commission des finances n'a pas eu à en connaître et je donnerai donc un avis personnel.

Vous proposez, monsieur Briane, de réduire les crédits affectés à la publication des résultats du recensement de l'agriculture.

**M. Jean Briane.** Vous oubliez le plus important : la filière bovine !

**M. Yves Tavernier, rapporteur spécial.** Je vous ai écouté, mais j'essaie de traduire très concrètement ce que vous proposez. C'est d'ailleurs clair. Alors que le recensement de l'agriculture est achevé, cela revient soit à ne pas publier les résultats, soit à les publier partiellement, soit à ne pas payer les cinq mille enquêteurs qui ont fait le travail !

Curieux est le mot. Vraiment, si vous voulez faire une proposition en faveur de l'élevage bovin, essayez de la gager un peu plus sérieusement. Le recensement est là ; il faut le publier dans de bonnes conditions et payer les gens qui l'ont fait : c'est la moindre des choses. Donc, le gage ne tient pas et, dès lors, la proposition ne tient pas davantage.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Le Gouvernement partage l'avis de la commission des finances. La proposition de M. Briane, pour intéressante qu'elle soit, ne peut pas être gagée de cette manière.

**M. Jean Briane.** Tout de même, elle est intéressante...

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Attendez ! Il faut, à tout le moins, payer les enquêteurs. Mais justement parce que la proposition de M. Briane est très intéressante, je ne voudrais pas le décourager et je vais, s'il me le permet, lui demander de retirer son amendement au profit d'une proposition reconventionnelle que je lui fais.

Vous êtes député de l'Aveyron, département qui, on le sait, est bien fourni en responsables agricoles de haut niveau. (*Sourires.*)

Vous proposez que l'I.T.E.B. se préoccupe de certaines formes de l'élevage bovin. Eh bien, il y a un moyen simple de financer des études de l'I.T.E.B., c'est de lui affecter des crédits en provenance de l'A.N.D.A. Si vous convainquez vos amis aveyronnais d'ouvrir ce champ d'action nouveau à l'I.T.E.B., je prends l'engagement devant vous que le commissaire du Gouvernement à l'A.N.D.A. soutiendra la proposition.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Goldberg, pour répondre au Gouvernement.

**M. Pierre Goldberg.** Je saisis l'occasion que m'offre cet amendement pour donner, brièvement, le sentiment du groupe communiste, à quelques encablures du vote final des crédits de l'agriculture.

Monsieur le ministre, vous nous avez apporté tout au long de ce débat un certain nombre d'explications et de propositions. Pour l'essentiel, elles n'ont pas atténué les craintes que nous inspire l'orientation de votre budget. Je l'ai dit ce matin, ce budget se situe dans le droit-fil de votre politique agricole et donc de celle de la Communauté économique européenne, qui sacrifie nos exploitations familiales et notre agriculture aux importations. Vous avez même reconnu ce matin - implicitement, il est vrai - que vous acceptiez les contraintes imposées par la Communauté économique européenne et par l'évolution des négociations du G.A.T.T. Ce n'est pas là faire preuve de la volonté politique nécessaire pour défendre les exploitants familiaux de notre pays.

Fondamentalement donc, votre politique, telle qu'elle se manifeste au travers de ce budget, fait toujours courir un grand risque à notre agriculture, en particulier parce qu'elle se conforme à la politique agricole européenne qui, selon nous, méprise les intérêts de la paysannerie et déçoit même ceux qui, initialement, étaient partisans de la Communauté.

Cela dit, nous avons noté que vous commenciez à prendre en considération les difficultés réelles vécues par les agriculteurs victimes de la sécheresse. Leur juste colère - je ne crois pas qu'on puisse s'exprimer autrement devant l'insuffisance des mesures jusque-là arrêtées - leur lutte que, pour notre part, nous avons soutenue, trouvent un début de réponse dans les nouvelles décisions que vous avez annoncées aujourd'hui. C'est un premier pas, nous veillerons à ce que vous l'amplifiez.

Vous vous êtes également engagé à faire plus pour l'enseignement agricole, et particulièrement pour les A.T.O.S. Croyez bien que, là aussi, nous serons vigilants.

C'est donc en fonction de ces éléments, et en espérant que de nouvelles réponses positives seront apportées d'ici à la deuxième lecture, que le groupe communiste s'abstiendra sur le vote des crédits.

**M. le président.** La parole est à M. Ambroise Guellec, pour répondre à la commission.

**M. Ambroise Guellec.** Monsieur le ministre, dans le pays dont M. Briane est originaire, quand on fait une réponse comme la vôtre, cela s'appelle « botter en touche » ! (*Sourires.*) Mais, au terme de ce débat, je veux, moi aussi, élargir mon propos.

Je me réjouis d'abord qu'un vrai programme ait été mis en œuvre pour pallier les effets de la sécheresse extrêmement dure que nous connaissons depuis de nombreux mois. Une première estimation des mesures prévues nous amène à considérer que ce programme est bien dimensionné même si, dans certains domaines, il faudra probablement dégager des moyens supplémentaires. Mais cela pourra certainement se faire en fonction de l'évaluation réelle des dégâts.

J'observe ensuite - mais il s'agit, là encore, d'une toute première estimation - que le coût net pour l'Etat, qui est évalué à 1,6 milliard de francs, semble quelque peu surestimé. Probablement faudrait-il en retirer 200, 300 ou même 400 millions pour parvenir à une évaluation plus juste.

Je souligne enfin que le dossier de la sécheresse, sur lequel nous avons à de multiples occasions appelé l'attention du Gouvernement, demeure, bien qu'il soit de première importance, un élément annexe au projet de budget pour 1990.

Quant au budget lui-même, nous répétons qu'il ne nous satisfait pas. Certes, nous avons beaucoup apprécié la présentation qu'en a faite M. le ministre de l'agriculture tout au long de la journée, et nous tenons à le dire ce soir. Mais

nous aurions souhaité qu'il comporte un signe tangible supplémentaire de l'intérêt que le Gouvernement porte aux agriculteurs et de sa volonté de réduire leurs charges.

Cet intérêt, me semble-t-il, aurait pu trouver sa traduction dans un allègement de l'augmentation des cotisations sociales prévue au budget. Il aurait été relativement facile de dégager les moyens correspondants, dans la mesure où, précisément, la charge nette de l'indemnisation de la sécheresse a été surévaluée. Entre les 1,6 milliard de francs prévus et le coût réel pour l'Etat, la différence aurait sans doute suffi à financer un abaissement de 2 à 3 p. 100 de l'augmentation des cotisations sociales.

Nous aurions apprécié ce geste, monsieur le ministre. Il n'est pas venu. Nous le regrettons et chacun comprendra qu'à défaut, nous votions contre ce projet de budget.

**M. le président.** Maintenez-vous votre amendement, monsieur Briane ?

**M. Jean Briane.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 45.  
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix le titre III de l'état B.  
Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.  
Le scrutin est annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.  
(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ? ...  
Le scrutin est clos.  
Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	575
Nombre de suffrages exprimés .....	544
Majorité absolue .....	273
Pour l'adoption .....	281
Contre .....	263

L'Assemblée nationale a adopté.

Je mets aux voix le titre IV.  
(*Le titre IV est adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.  
(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.  
(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

## BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

**M. le président.** J'appelle les crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 41, au titre des services votés, au chiffre de 73 630 609 288 francs.  
(*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 42, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 2 995 390 712 francs.  
(*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la forêt et du budget annexe des prestations sociales agricoles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

**DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI  
ADOPTÉ PAR LE SÉNAT**

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 967, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Premier ministre. - Services généraux, secrétariat général de la défense nationale, Conseil économique et social, Plan, fonction publique ; budget annexe des Journaux officiels :

Annexe n° 28 (services généraux - Plan - Journaux officiels). - M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ; avis n° 925, tome XIII (Plan), de M. Paul Lombard, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 29 (secrétariat général de la défense nationale). - M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial ; avis n° 923, tome III, de M. Louis Pierna, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ;

Annexe n° 30 (Conseil économique et social). - M. Ladislas Poniatowski, rapporteur spécial ;

Annexe n° 20 (fonction publique et réformes administratives). - M. Raymond Forni, rapporteur spécial ; avis n° 924, tome III, de M. Jacques Mahéas, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;

Industrie et aménagement du territoire. - Tourisme :

Annexe n° 24. - M. Alain Rodet, rapporteur spécial ; avis n° 925, tome XI, de M. Francis Geng, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée, le vendredi 27 octobre 1989, à zéro heure cinquante-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

**CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE  
DES PRÉSIDENTS**

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le jeudi 2 novembre 1989 à quatorze heures trente dans les salons de la présidence.

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 3<sup>e</sup> séance

### du jeudi 26 octobre 1989

#### SCRUTIN (N° 199)

*sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1990  
(budget de l'agriculture et de la forêt : moyens des services)*

Nombre de votants .....	575
Nombre de suffrages exprimés .....	544
Majorité absolue .....	273

Pour l'adoption .....	281
Contre .....	263

L'Assemblée nationale a adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (272) :

*Pour* : 272.

##### Groupe R.P.R. (131) :

*Contre* : 129.

*Abstentions volontaires* : 2. - MM. René André et Jean de Lipkowski.

##### Groupe U.D.F. (89) :

*Pour* : 1. - M. Gilbert Mathieu.

*Contre* : 87.

*Abstention volontaire* : 1. - M. Henri Bayard.

##### Groupe U.D.C. (41) :

*Contre* : 41.

##### Groupe communiste (26) :

*Abstentions volontaires* : 26.

##### Non-inscrits (16) :

*Pour* : 8. - MM. Michel Carlelet, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppé, Claude Miquel, Christian Spiller, Bernard Tapie, Emile Versaudon et Aloyse Warhouver.

*Contre* : 6. - MM. Léon Bertrand, Serge Franchis, Mme Yann Piot, MM. Alexis Pota, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

*Abstentions volontaires* : 2. - MM. Elie Hoarau et Maurice Sergheraert.

#### Ont voté pour

##### MM.

Maurice  
Aderch-Pauf  
Jean-Marie Alalze  
Mme Jacqueline  
Alquier  
Jean Anciant  
Robert Anella  
Henri d'Attilio  
Jean Aureau  
Jean-Yves Autexier  
Jean-Marc Ayrault  
Jean-Paul Bachy

Jean-Pierre Bœumler  
Jean-Pierre Balduyck  
Jean-Pierre Bailligand  
Gérard Bapt  
Régis Baralla  
Claude Barande  
Bernard Bardia  
Alain Barrau  
Claude Bartolone  
Philippe Bassinet  
Christian Bataille  
Jean-Claude Bateux

Umberto Batisti  
Jean Beauflis  
Guy Béche  
Jacques Becq  
Roland Beix  
André Bellon  
Jean-Michel Belorgey  
Serge Beltrame  
Georges Benedetti  
Jean-Pierre Bequet  
Michel Bérégovoy  
Pierre Bernard

Michel Berson  
André Billardon  
Bernard Bioulac  
Jean-Claude Blin  
Jean-Marie Bockel  
Jean-Claude Bois  
Gilbert Bonnemaïson  
Alain Bonnet  
Augustin Bonrepaux  
André Borel  
Mme Huguette  
Bouchardeau  
Jean-Michel  
Boucheron  
(Charente)  
Jean-Michel  
Boucheron  
(Ile-et-Vilaine)  
Jean-Claude Boulard  
Jean-Pierre Bouquet  
Pierre Bourguignon  
Jean-Pierre Braine  
Pierre Brana  
Mme Frédérique  
Bredin  
Maurice Briand  
Alain Brune  
Mme Denise Cacheux  
Jean-Paul Calloud  
Alain Calmat  
Jean-Marie Cambacérés  
Jean-Christophe  
Cambadellis  
Jacques Cambolivé  
André Capel  
Roland Carraz  
Michel Carlelet  
Bernard Carton  
Elie Castor  
Laurent Cathala  
Bernard Cauvin  
René Cazenne  
Aimé Césaire  
Guy Chanfrault  
Jean-Paul Chanteguet  
Bernard Charles  
Marcel Charmant  
Michel Charzat  
Guy-Michel Chauveau  
Daniel Chevallier  
Didier Chouat  
André Clert  
Michel Coffineau  
François Colcombet  
Georges Colin  
Michel Crépeau  
Mme Martine David  
Jean-Pierre  
Defontaine  
Marcel Dehnuux  
Jean-François  
Delahais  
André Delattre  
André Delehedde  
Jacques Delhy  
Albert Denvers  
Bernard Derossier

Frédéric  
Deschaux-Beaume  
Jean-Claude Dessein  
Michel Destot  
Paul Dhaille  
Mme Marie-Madeleine  
Dieulangard  
Michel Diot  
Marc Dolez  
Yves Dollo  
René Dosière  
Raymond Douyère  
Julien Dray  
René Drouin  
Claude Ducert  
Pierre Ducout  
Jean-Louis Dumont  
Dominique Dupilet  
Yves Durand  
Jean-Paul Durieux  
Paul Duvaléix  
Mme Janine Ecochard  
Henri Emmauelli  
Pierre Esteve  
Laurent Fabius  
Albert Facon  
Jacques Fleury  
Jacques Floch  
Pierre Forgues  
Raymond Forni  
Alain Fort  
Jean-Pierre Fourré  
Michel François  
Georges Frêche  
Michel Fromet  
Claude Gaits  
Claude Galametz  
Benrand Gallet  
Dominique Gambier  
Pierre Garmendia  
Marcel Garrouste  
Kamilo Gata  
Jean-Yves Gateaud  
Jean Gatel  
Claude Germon  
Jean Giovannelli  
Joseph Gourmelon  
Hubert Gouze  
Gérard Gouzes  
Léo Grézard  
Jean Guigué  
Jacques Guyard  
Charles Herau  
Edmond Hervé  
Pierre Hiard  
François Hollande  
Roland Huguet  
Jacques Huyghues  
des Etages  
Gérard Istace  
Mme Marie Jacq  
Frédéric Jalton  
Jean-Pierre Joseph  
Noël Josèphe  
Charles Josselin  
Alain Journet  
Jean-Pierre Kuczeida

André Labarrère  
Jean Laborde  
Jean Lacombe  
Pierre Lagorce  
Jean-François  
Lamarque  
Jérôme Lambert  
Michel Lambert  
Jean-Pierre Lapaire  
Claude Laréal  
Dominique Larifla  
Jean Laurain  
Jacques Lavédrine  
Gilbert Le Bris  
Mme Marie-France  
Lecuir  
Jean-Yves Le Déaut  
Jean-Yves Le Drian  
Jean-Marie Leduc  
Robert Le Foll  
Bernard Lefranc  
Jean Le Garrec  
Jean-Marie Le Guen  
André Lejeune  
Georges Lemoine  
Guy Lengagne  
Alexandre Léontieff  
Roger Léron  
Alain Le Vera  
Mme Marie-Noëlle  
Lienemann  
Claude Lise  
Robert Loidi  
François Loncle  
Guy Lordinot  
Jeanny Lorgeoux  
Maurice  
Louis-Joseph-Dogné  
Jean-Pierre Luppé  
Bernard Madrelle  
Jacques Mahéas  
Guy Malanda's  
Martin Malvy  
Thierry Maadon  
Philippe Marchand  
Mme Gilberte  
Maria-Moskovitz  
Roger Mas  
René Massat  
Marius Masse  
François Massot  
Gilbert Mathieu  
Didier Mathus  
Pierre Mauroy  
Louis Mermaz  
Pierre Métais  
Charles Metzinger  
Louis Mexandeau  
Henri Michel  
Jean-Pierre Michel  
Didier Mignard  
Mme Hélène Mignea  
Claude Miquel  
Gilbert Mitterand  
Marcel Mocœur  
Guy Monjalou  
Gabriel Montcharmoût

Mme Christiane Mora  
Bernard Nayral  
Alain Néri  
Jean-Paul Nuazi  
Jean Oehiet  
Pierre Orlet  
François Patriat  
Jean-Pierre Pélicaut  
Jean-Claude Peyrounet  
Michel Pezet  
Christian Pierret  
Yves Pillot  
Charles Pistre  
Jean-Paul Planchoe  
Bernard Poignant  
Maurice Pouchon  
Jean Proveux  
Jean-Jack Queyranne  
Guy Ravier  
Alfred Recours  
Daniel Reiner  
Alain Richard  
Jean Rigal

Gaston Rimareix  
Roger Riechet  
Alain Rodet  
Jacques Roger-Machart  
Mme Yvette Roudy  
René Rouquet  
Mme Ségolène Royal  
Michel Saïate-Marie  
Philippe Saamarco  
Jean-Pierre Santa Cruz  
Jacques Santret  
Michel Sapin  
Gérard Saumade  
Robert Savy  
Bernard Schreiner  
(Yvelines)  
Roger-Gérard Schwartzberg  
Robert Schwiat  
Patrick Seve  
Henri Sicre  
Christian Spiller

Dominique Strauss-Kahn  
Mme Marie-Joséphine Sublet  
Michel Suchod  
Jean-Pierre Sueur  
Bernard Tapie  
Yves Tavernier  
Jean-Michel Testu  
Pierre-Yvon Trémel  
Edmond Vucant  
Daniel Vaillat  
Michel Vanzelle  
Emile Veranodon  
Joseph Vidal  
Yves Vidal  
Alain Vidalies  
Alain Vivien  
Marcel Wachoux  
Aloyste Warhouver  
Jean-Pierre Worms  
Emile Zuccarelli.

Daniel Goulet  
Gérard Grignon  
Hubert Grimault  
Alain Griotteray  
François Grussenmeyer  
Ambroise Guillec  
Olivier Guichard  
Lucien Guichon  
Jean-Yves Haby  
François d'Harcourt  
Pierre-Rémy Houssin  
Mme Elisabeth Hubert  
Xavier Hubault  
Jean-Jacques Hyest  
Michel Inchauspé  
Mme Bernadette Isaac-Sibille  
Denis Jacquet  
Michel Jacquemin  
Henry Jean-Baptiste  
Jean-Jacques Jegou  
Alain Jonemann  
Didier Julia  
Alain Juppé  
Gabriel Kaspereit  
Aimé Kerqueris  
Christian Kert  
Jean Kiffer  
Emile Koehl  
Claude Labbé  
Jean-Philippe Lachenaud  
Marc Laffineur  
Jacques Lafleur  
Alain Lamassoure  
Edouard Landrain  
Philippe Legras  
Auguste Legros  
Gérard Léonard  
François Léotard  
Arnaud Lepercq  
Pierre Lequiller  
Roger Lestas  
Maurice Ligot  
Jacques Limouzy  
Gérard Longuet  
Alain Madelin  
Jean-François Mancel  
Raymond Marcellin

Claude-Gérard Marcus  
Jacques Masdeu-Arus  
Jean-Louis Masson  
Pierre Mauger  
Joseph-Henri Maujôan du Gasset  
Alain Mayoud  
Pierre Mazeaud  
Pierre Méhaignerie  
Pierre Merli  
Georges Mesmin  
Philippe Mestre  
Michel Meylan  
Pierre Micaux  
Mme Lucette Michaux-Chevy  
Jean-Claude Mignon  
Charles Millon  
Charles Mossesec  
Mme Louise Moreau  
Alain Moyne-Bressand  
Maurice Nénou-Pwataho  
Jean-Marc Nesme  
Michel Noir  
Roland Nungesser  
Patrick Ollier  
Michel d'Ornano  
Charles Paccou  
Arthur Paecht  
Mme Françoise de Panafieu  
Robert Pandraud  
Mme Christiane Papon  
Mme Monique Papon  
Pierre Pasquini  
Michel Pelchat  
Dominique Perben  
Régis Perbet  
Jean-Pierre de Peretti della Rocca  
Michel Péricard  
Francisquer Perrut  
Alain Peyrefitte  
Jean-Pierre Philibert  
Mme Yann Piat  
Etienne Pinte  
Ladislas Poiatowski  
Bernard Pons  
Alexis Pota

Robert Poujade  
Jean-Luc Prael  
Jean Proriot  
Eric Raoult  
Pierre Raynal  
Jean-Luc Reitzer  
Marc Reymano  
Lucien Richard  
Jean Rigaud  
Gilles de Robien  
Jean-Paul de Rocca Serra  
François Rochebloine  
André Rossi  
José Rossi  
André Rossinot  
Jean Poyer  
Antoine Rufenacht  
Francis Saint-Ellier  
Rudy Salles  
André Santini  
Nicolas Sarkozy  
Mme Suzanne Sauvaigo  
Bernard Schreiner  
(Bas-Rhin)  
Philippe Séguin  
Jean Seitlinger  
Bernard Stasi  
Paul-Louis Tenaillon  
Michel Terrot  
André Thien Ah Koon  
Jean-Claude Thomas  
Jean Théri  
Jacques Toubon  
Georges Tranchant  
Jean Ueberschlag  
Léon Vachet  
Jean Valleix  
Philippe Vasseur  
Gérard Vignoble  
Philippe de Villiers  
Jean-Paul Virapoullé  
Robert-André Vivio  
Michel Volsin  
Roland Vuillaume  
Jean-Jacques Weber  
Pierre-André Wiltzer  
Adrien Zeller.

### Ont voté contre

Mme Michèle Alliot-Marie  
MM.  
Edmond Alphandéry  
Philippe Anberger  
Emmanuel Aubert  
François d'Aubert  
Gautier Audinot  
Pierre Bachelet  
Mme Roselyne Bachelot  
Patrick Balkany  
Édouard Balladur  
Claude Barate  
Michel Barnier  
Raymond Barre  
Jacques Barrot  
Mme Michèle Barzach  
Dominique Baudis  
Jacques Baumel  
François Bayrou  
René Beaumont  
Jean Bégaud  
Pierre de Benoist  
Christian Bergelin  
André Berthoin  
Léon Bertrand  
Jean Besson  
Claude Birraux  
Jacques Blanc  
Roland Blum  
Franck Borotra  
Bernard Besson  
Bruno Bourg-Broc  
Jean Bouquet  
Mme Christine Boutin  
Loïc Bouvard  
Jacques Boyon  
Jean-Guy Branger  
Jean Briane  
Jean Brocard  
Albert Brocard  
Louis de Brota  
Christian Cabal

Jean-Marie Caro  
Mme Nicole Catala  
Jean-Charles Cavallé  
Robert Cazalet  
Richard Cazenave  
Jacques Chaban-Delmas  
Jean-Yves Chamard  
Jean Charbonnel  
Hervé de Charette  
Jean-Paul Charé  
Serge Charles  
Jean Charroppin  
Gérard Chasseguet  
Georges Chavaux  
Jacques Chirac  
Paul Chollet  
Pascal Clément  
Michel Coizat  
Daniel Colla  
Louis Colombani  
Georges Colombier  
René Coussan  
Alain Cousin  
Yves Coussin  
Jean-Michel Couve  
René Couveignes  
Jean-Yves Cozau  
Henri Cug  
Jean-Marie Daillet  
Olivier Dassault  
Mme Martine Daugreilh  
Bernard Debré  
Jean-Louis Debré  
Arthur Dehaene  
Jean-Pierre Delalande  
Francis Delattre  
Jean-Marie Demange  
Jean-François Deaulau  
Xavier Deaulau  
Léonce Deprez  
Jean Desautels  
Alain Devaquet  
Patrick Devédjian

Claude Dhinnin  
Willy Diméglio  
Eric Dolige  
Jacques Dominati  
Maurice Dousset  
Guy Drut  
Jean-Michel Dubernard  
Xavier Dugoin  
Adrien Durand  
Georges Durand  
Bruno Durieux  
André Durr  
Charles Ehrmann  
Christian Estrosi  
Jean Falala  
Hubert Falco  
Jacques Farran  
Jean-Michel Ferrand  
Charles Fèvre  
François Fillon  
Jean-Pierre Foucher  
Serge Franchis  
Edouard Frédéric-Dupont  
Yves Fréville  
Jean-Paul Fuchs  
Claude Gaillard  
Robert Galley  
Gilbert Gantier  
René Garrec  
Henri de Gastines  
Claude Gatignol  
Jean de Gaulle  
Francis Geng  
Germain Gengenwin  
Edmond Gerrer  
Michel Giraud  
Valéry Giscard d'Estaing  
Jean-Louis Goaduff  
Jacques Godfrain  
François-Michel Gonnot  
Georges Gorse

### Se sont abstenus volontairement

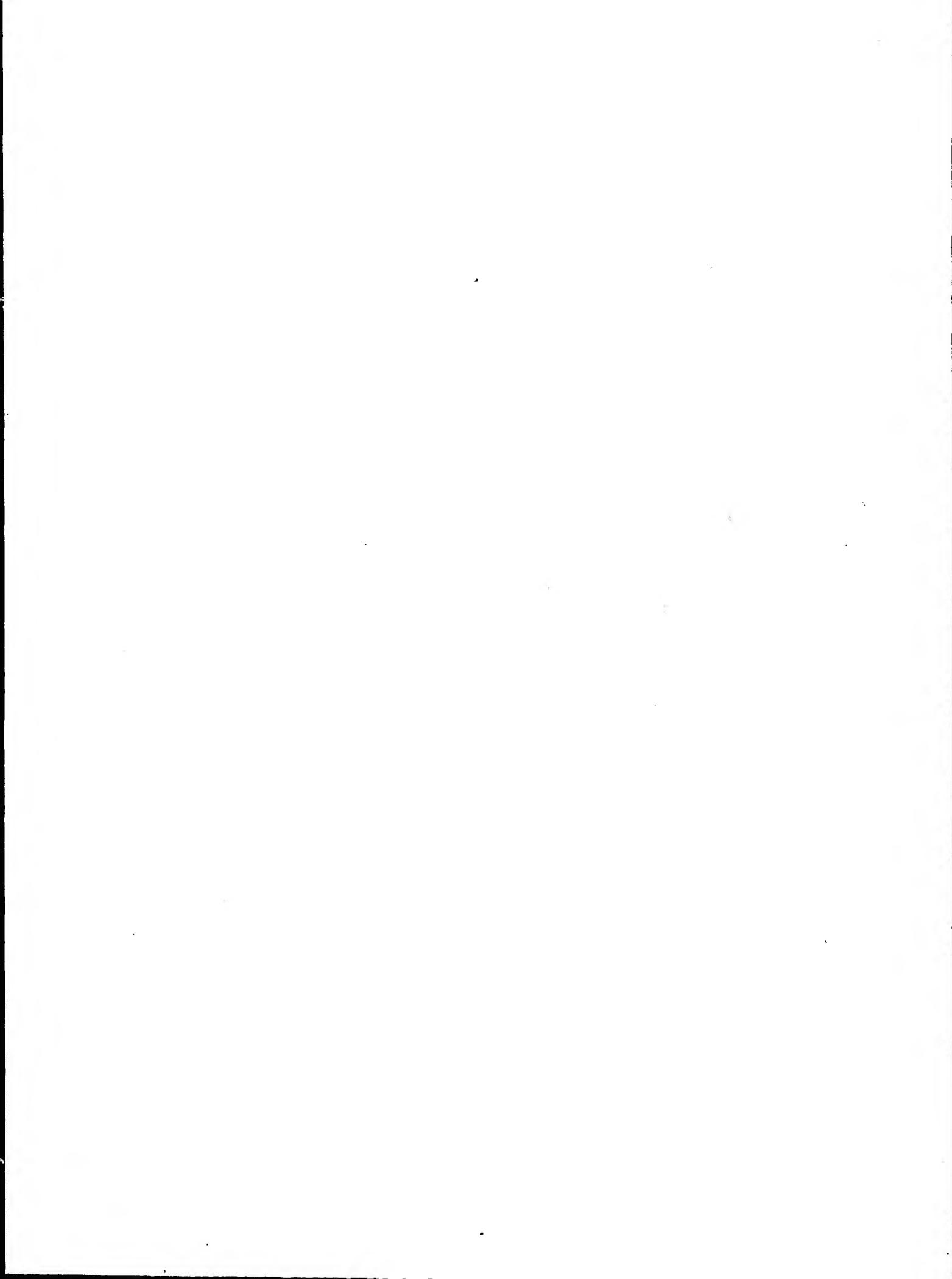
MM.  
René André  
Gustave Ansart  
François Asensil  
Henri Bayard  
Marcelin Berthelot  
Alain Bocquet  
Jean-Pierre Brard  
Jacques Brunhes  
André Duron  
Jean-Claude Gayssot

Pierre Goldberg  
Roger Gouhier  
Georges Hage  
Guy Hermier  
Elie Hosrau  
Mme Muguette Jacquaint  
André Lajoie  
Jean-Claude Lefort  
Daniel Le Meur  
Jean de Lipkowski

Paul Lombard  
Georges Marchais  
Gilbert Millet  
Robert Moutdargent  
Ernest Moutoussamy  
Louis Pierwa  
Jacques Rimbault  
Maurice Sergheraert  
Jean Tardito  
Fabien Thiéme  
Théo Vial-Massat.

### Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Alexis Pota, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».



## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions ..... 1 an	108	654	
83	Table compte rendu .....	52	86	
93	Table questions .....	52	95	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
06	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions ..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu .....	52	81	
95	Table questions .....	32	52	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 an	870	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
08	Un en.....	870	1 538	
<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 28, rue Desaix, 75227 PARIS CEDEX 15 Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 STANDARD GENERAL : (1) 40-58-75-00 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : **3 F**

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

